



**RETURN BIDS TO:  
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

PWGSC/TPSGC Acquisitions Bid Receiving  
Box/Boîte de Réception des Soumissions  
Bid Receiving Box/Boîte de Récepti  
1st Floor/1ère étage, Suite 1212  
100-1045 Main Street  
Moncton  
New Brunswick  
E1C 1H1  
Bid Fax: (506) 851-6759

**Request For a Standing Offer  
Demande d'offre à commandes**

Regional Individual Standing Offer (RISO)  
Offre à commandes individuelle régionale (OCIR)

Canada, as represented by the Minister of Public Works and  
Government Services Canada, hereby requests a Standing Offer  
on behalf of the Identified Users herein.

Le Canada, représenté par le ministre des Travaux Publics et  
Services Gouvernementaux Canada, autorise par la présente,  
une offre à commandes au nom des utilisateurs identifiés  
énumérés ci-après.

**Comments - Commentaires**

**Vendor/Firm Name and Address  
Raison sociale et adresse du  
fournisseur/de l'entrepreneur**

**Issuing Office - Bureau de distribution**  
Acquisitions NB/PEI (Moncton Office) – Bureau  
d'acquisitions N.-B./Î.-P.-É. (Moncton)  
1045 Main Street / 1045, rue Main  
Moncton  
New Bruns  
E1C 1H1

<b>Title - Sujet</b> OCIR Boîtes Repas OCIR Boîtes Repas	
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b> W0105-22F005/A	<b>Date</b> 2022-02-15
<b>Client Reference No. - N° de référence du client</b> W0105-22F005	<b>GETS Ref. No. - N° de réf. de SEAG</b> PW-\$MCT-033-6163
<b>File No. - N° de dossier</b> MCT-1-44156 (033)	<b>CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME</b>
<b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin</b> <b>at - à 02:00 PM</b> Atlantic Standard Time AST <b>on - le 2022-03-04</b> Heure Normale de l'Atlantique HNA	
<b>Delivery Required - Livraison exigée</b> See Herein – Voir ci-inclus	
<b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b> Young (MCT), Leesa	<b>Buyer Id - Id de l'acheteur</b> mct033
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> (506)871-1716 ( )	<b>FAX No. - N° de FAX</b> (506)851-6759
<b>Destination - of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destination - des biens, services et construction:</b> DEPARTMENT OF NATIONAL DEFENCE 5 CDSG FOOD SERVICES 5 CDSB GAGETOWN PO BOX 17000 OROMOCTO New Brunswick E2V4J5 Canada	
<b>Security - Sécurité</b> This request for a Standing Offer does not include provisions for security. Cette Demande d'offre à commandes ne comprend pas des dispositions en matière de sécurité.	

**Instructions: See Herein**

**Instructions: Voir aux présentes**

<b>Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur</b>	
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b>	<b>Facsimile No. - N° de télécopieur</b>
<b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print)</b> <b>Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b>	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>

---

## TABLE DES MATIÈRES

<b>PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX.....</b>	<b>3</b>
1.1 INTRODUCTION.....	3
1.2 SOMMAIRE .....	4
1.3 COMPTE RENDU.....	4
1.4 MIGRATION PRÉVUE VERS UNE SOLUTION D'ACHATS ÉLECTRONIQUES (SAE).....	4
<b>PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS.....</b>	<b>4</b>
2.1 INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES .....	4
2.2 PRÉSENTATION DES OFFRES.....	5
2.3 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – DEMANDE D'OFFRES À COMMANDES .....	5
2.4 LOIS APPLICABLES .....	6
2.5 PROCESSUS DE CONTESTATION DES OFFRES ET MÉCANISMES DE RECOURS .....	6
<b>PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES.....</b>	<b>6</b>
3.1 INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES .....	6
<b>PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION .....</b>	<b>8</b>
4.1 PROCÉDURES D'ÉVALUATION .....	8
4.2 MÉTHODE DE SÉLECTION .....	9
<b>PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES .....</b>	<b>9</b>
5.1 ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ÉMISSION D'UNE OFFRE À COMMANDES ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES.....	9
5.2 ATTESTATIONS ADDITIONNELLES PRÉALABLES À L'ÉMISSION D'UNE OFFRE À COMMANDES.....	10
<b>PARTIE 6 – OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT.....</b>	<b>11</b>
<b>A. OFFRE À COMMANDES.....</b>	<b>11</b>
6.1 OFFRE.....	11
6.2 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ.....	11
6.3 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES.....	11
6.4 DURÉE DE L'OFFRE À COMMANDES .....	11
6.5 RESPONSABLES.....	12
6.6 UTILISATEURS DÉSIGNÉS .....	13
6.7 PROCÉDURES POUR LES COMMANDES .....	13
6.8 INSTRUMENT DE COMMANDE.....	14
6.9 LIMITE DES COMMANDES SUBSÉQUENTES .....	14
6.10 LIMITATION FINANCIÈRE – TOTALE.....	14
6.11 ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS .....	15
6.12 ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES .....	15
6.13 LOIS APPLICABLES .....	15
6.14 TRANSITION VERS UNE SOLUTION D'ACHATS ÉLECTRONIQUES (SAE).....	16
<b>B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT .....</b>	<b>16</b>
6.1 BESOIN.....	16
6.2 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES.....	16
6.3 DURÉE DU CONTRAT .....	17
6.4 PAIEMENT .....	18
6.5 INSTRUCTIONS POUR LA FACTURATION.....	18

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
W0105-22F005/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
W0105-22F005

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier

Id de l'acheteur - Buyer ID  
MCT033  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

---

6.6	CLAUSES DU <i>GUIDE DES CCUA</i> .....	18
6.7	RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS .....	19
6.8	INSTRUCTIONS D'EXPÉDITION - LIVRAISON À DESTINATION.....	19

**Annexes inclus:**

- Annexe A – Besoin
- Annexe B – Exigences et spécifications obligatoires
- Annexe C – Base de paiement - Menus pour chaque Boîtes-repas
- Annexe D – Rapport mensuel – Offre à commande
- Annexe E – Instruments de paiement électronique
- Annexe F – Liste complète des nom de tous les administrateurs et/ou propriétaires
- Annexe G – Formulaire d'attestation de l'exigence de vaccination contre la Covid-19

## **PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

### **1.1 Introduction**

La demande d'offre à commandes (DOC) contient sept parties, ainsi que des pièces jointes et des annexes, et elle est divisée comme suit :

- |          |   |
|----------|---|
| Partie 1 | Renseignements généraux: renferme une description générale du besoin;   |
| Partie 2 | Instructions à l'intention des offrants : renferme les instructions relatives aux clauses et conditions de la DOC;  |
| Partie 3 | Instructions pour la préparation des offres: donne aux offrants les instructions pour préparer leur offre afin de répondre aux critères d'évaluation spécifiés;   |
| Partie 4 | Procédures d'évaluation et méthode de sélection: décrit la façon selon laquelle se déroulera l'évaluation, les critères d'évaluation auxquels on doit répondre, ainsi que la méthode de sélection;  |
| Partie 5 | Attestations et renseignements supplémentaires: comprend les attestations et les renseignements supplémentaires à fournir;  |
| Partie 6 | 6A, Offre à commandes, et 6B, Clauses du contrat subséquent :<br><br>6A, contient l'offre à commandes incluant l'offre de l'offrant et les clauses et conditions applicables;<br><br>6B, contient les clauses et les conditions qui s'appliqueront à tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes. |

### **Les annexes comprennent :**

- Annexe A – Besoin
- Annexe B – Exigences et Spécifications obligatoires
- Annexe C – Base de paiement – Menus pour Boîtes-Repas
- Annexe D - Rapports d'utilisation périodique - offres à commandes
- Annexe E – Instruments de Paiement électronique
- Annexe F – Liste complète des Noms de tous les Individus qui sont actuellement soit Administrateurs et/ou Propriétaires de l'Entreprise de l'Offrant
- Annexe G – Formulaire d'attestation de l'exigence de vaccination contre la Covid-19

## 1.2 Sommaire

**1.2.1** Demande d'offre à commandes individuelles et régionale (OCIR) visant la fourniture et la livraison des **Boîtes-Repas** au ministère de la Défense nationale à la Base de soutien, Cuisine H33 de la 5e Division du Canada Gagetown situé à Oromocto au Nouveau-Brunswick E2V 4J5. Ces produits devront être livrés au cours de la période allant **du 1<sup>er</sup> mai 2022** jusqu'au **30 avril 2023** inclusivement.

**1.2.2** «*Le besoin est limité aux produits canadiens*».

**1.2.3** La présente DOC permet aux offrants d'utiliser le service Connexion postel offert par la Société canadienne des postes pour la transmission électronique de leurs offres. Les offrants doivent consulter la partie 2 de la DOC, Instructions à l'intention des offrants, et la partie 3 de la DOC, Instructions pour la préparation des offres, pour obtenir de plus amples renseignements sur le recours à cette méthode.

## 1.3 Compte rendu

Les offrants peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Les offrants devraient en faire la demande au responsable de l'offre à commandes dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

## 1.4 Migration prévue vers une solution d'achats électroniques (SAE)

Le Canada s'efforce actuellement de mettre au point une SAE en ligne plus rapide et plus conviviale pour commander des biens et des services. Pour en savoir plus sur la transition prévue vers ce système et sur les incidences éventuelles sur toute offre à commandes subséquente attribuée dans le cadre de cette demande de soumissions, reportez-vous à la section 7.15 – Transition vers une solution d'achats électroniques (SAE).

Le [communiqué de presse](#) du gouvernement du Canada fournit des renseignements additionnels.

## PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS

### 2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande d'offres à commandes (DOC) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans *le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat)* (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les offrants qui présentent une offre s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la DOC et acceptent les clauses et les conditions de l'offre à commandes et du ou des contrats subséquents.

Le document **2006 (2020/05/28)** Instructions uniformisées - demande d'offres à commandes - biens ou services - besoins concurrentiels, sont incorporées par renvoi à la DOC et en font partie intégrante.

Le paragraphe 5.4 du document **2006**, Instructions uniformisées - demande d'offres à commandes - biens ou services - besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer : 60 jours

Insérer : 120 jours

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
W0105-22F005/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
W0105-22F005

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier

Id de l'acheteur - Buyer ID  
MCT033  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

---

### 2.1.1 Clauses du *Guide des CCUA*

Référence de CCUA	Section	Date
C9000T	Prix	2010/08/16
M0019T	Prix et(ou) taux fermes	2007/05/25

### 2.2 Présentation des offres

Les offres doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date et à l'heure indiqués à la page 1 de la DOC. Les offrants doivent acheminer leur offre à l'endroit suivant :

TPSGC Acquisitions, Boîte de Réception des Soumissions  
1<sup>ère</sup> étage, Suite 1212  
100-1045, rue Main  
Moncton, N.-B. E1C 1H1

Courriel : [TPSGC.RARceptionSoumisNBPE-ARBidReceivingNBPE.PWGSC@tpsgc-pwgsc.gc.ca](mailto:TPSGC.RARceptionSoumisNBPE-ARBidReceivingNBPE.PWGSC@tpsgc-pwgsc.gc.ca)

**Remarque** : Les offres ne seront pas acceptées si elles sont envoyées directement à cette adresse de courriel. Cette adresse de courriel doit être utilisée pour ouvrir une conversation Connexion postel, tel qu'indiqué dans les instructions uniformisées [2006](#), ou pour envoyer des offres au moyen d'un message Connexion postel si l'offrant utilise sa propre licence d'utilisateur du service Connexion postel.

Numéro de télécopieur : (506) 851-6759

### 2.3 Demandes de renseignements – demande d'offres à commandes

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit au responsable de l'offre à commandes au moins sept (7) jours civils avant la date de clôture de la demande d'offres à commandes (DOC). Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les offrants devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la DOC auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère « exclusif » doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander à l'offrant de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les offrants. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les offrants.

## 2.4 Lois applicables

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes seront interprétés et régis selon les lois en vigueur **au Nouveau-Brunswick** et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les offrants peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur offre ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les offrants acceptent les lois applicables indiquées.

## 2.5 Processus de contestation des offres et mécanismes de recours

- (a) Les offrants potentiels ont accès à plusieurs mécanismes pour contester des aspects du processus d'approvisionnement jusqu'à l'attribution du marché, inclusivement.
- (b) Le Canada invite les offrants à porter d'abord leurs préoccupations à l'attention de l'autorité contractante. Le site Web du Canada [Achats et ventes](#), sous le titre « [Processus de contestation des soumissions et mécanismes de recours](#) », fournit de l'information sur les organismes de traitement des plaintes possibles, notamment :
  - Bureau de l'ombudsman de l'approvisionnement (BOA)
  - Tribunal canadien du commerce extérieur (TCCE)
- (c) Les offrants devraient savoir que des **délais stricts** sont fixés pour le dépôt des plaintes et qu'ils varient en fonction de l'organisation concernée. Les offrants devraient donc agir rapidement s'ils souhaitent contester un aspect du processus d'approvisionnement.

## PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES

### 3.1 Instructions pour la préparation des offres

- Si l'offrant choisit d'envoyer son offre par voie électronique, le Canada exige de sa part qu'il respecte l'article 08 des instructions uniformisées 2006. Le système Connexion postal a une limite de 1 Go par message individuel affiché et de 20 Go par conversation.
- La soumission doit être présentée en sections distinctes comme suit :
  - Section I : Offre technique (échantillons)
  - Section II : Offre financière
  - Section III : Certifications
- Si l'offrant choisit de transmettre son offre sur papier, le Canada demande que l'offre soit présentée en sections distinctes, comme suit :
  - Section II : Offre financière (un exemplaire papier)
  - Section III : Certifications (un exemplaire papier)

En cas d'incompatibilité entre le libellé de la copie électronique et de l'exemplaire papier, le libellé de l'exemplaire papier l'emportera sur celui de la copie électronique.

- Si l'offrant fournit simultanément plusieurs copies de son offre à l'aide de méthodes de livraison acceptable, et en cas d'incompatibilité entre le libellé de la copie électronique transmise par le service Connexion postal et celui de la copie papier, le libellé de la copie électronique transmise par le service Connexion postal aura préséance sur le libellé des autres copies.

Les prix doivent figurer dans l'offre financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de l'offre.

Le Canada demande que les offrants suivent les instructions de présentation décrites ci-dessous pour préparer leur offre en format papier :

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la DOC.

En avril 2006, le Canada a adopté une politique exigeant que les ministères et organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour tenir compte des facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement : la [Politique d'achats écologiques](https://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=32573) (<https://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=32573>). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les offrants doivent :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées;
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement : impression noir et blanc plutôt qu'en couleur, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ou reliure à anneaux.

## Section II : Offre technique

Dans leur offre technique, les offrants devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

### ÉCHANTILLONS:

Le MDN **«pourrait»** demander un échantillon de chaque boîte-repas **OU** seulement un échantillon de chaque entrée, sauce, déserts, muffins, fromage et aussi autres produits reliés après la clôture des soumissions et **avant l'attribution d'une offre à commandes**. Si demandé, les échantillons fournis doivent représenter les repas qui seront fournis tout au cours de la période de l'offre à commandes (OC). L'offrant DOIT se conformer en tous points et respecter à 100% les exigences aux Annexes B et C. À défaut de quoi votre soumission sera pas considérée d'avantage et sera rejetée.

**NOTA : «Si» des échantillons sont demandés**, ils devront être envoyés à la BS 5 Div C Gagetown Cuisine H33 et devrait être envoyés par des moyens de transport à température contrôlée. La responsable de l'offre à commandes en informera l'offrant et lui donnera un délai pour se conformer à cette exigence. À défaut de donner suite à la demande de la responsable de l'offre à commandes et de se conformer aux exigences **dans les délais prévus**, la soumission pourrait être déclarée non recevable et être rejetée.

**Les valeurs nutritives pour les viandes** devraient être soumises avec l'offre à la clôture des soumissions. Si pas incluses, la responsable de l'offre à commandes à Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC) en avisera l'offrant et lui donnera un délai pour se conformer à cette exigence.

L'offrant devrait indiquer, sur chaque fiche technique du fabricant, les menus qui comprennent ce produit. Ils devraient aussi également indiquer la marque de fabrique. La responsable de l'offre à commandes peut/pourrait confirmer avec le fabricant de sandwich que les fiches de valeurs nutritives fournies avec l'offre sont celles des viandes qui seront utilisées dans les sandwiches. Le numéro de produit du fabricant pourrait être demandé, si au besoin, après la clôture des soumissions.

## **Section II : Offre financière**

Les offrants doivent présenter leur offre financière en conformité **avec l'annexe C, la Base de Paiement.**

### **3.1.1 Paiement électronique de factures - offre**

Si vous êtes disposés à accepter le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique, compléter l'annexe « E » Instruments de paiement électronique, afin d'identifier lesquels sont acceptés.

Si l'annexe « E » Instruments de paiement électronique n'a pas été complétée, il sera alors convenu que le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique ne sera pas accepté.

L'acceptation des instruments de paiement électronique ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

## **Section III: Attestations**

Les offrants doivent présenter les attestations et les renseignements supplémentaires exigés à la Partie 5.

## **PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION**

### **4.1 Procédures d'évaluation**

- a) Les offres seront évaluées par rapport à l'ensemble du besoin de la demande d'offre à commandes incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les offres.

### **Prix - articles**

Les offrants doivent proposer des prix fermes pour **tous les Boîtes-Repas énumérés à l'annexe C.**

#### **4.1.1 Évaluation technique**

##### **4.1.1.1 Critères techniques obligatoires**

Critères techniques obligatoires tel que précisé dans les annexes B et C

#### **4.1.2 Évaluation financière**

**4.1.2.1** Clause du Guide des CUA [M0220T](#) (2016/01/28), Évaluation du prix - offre

## 4.2 Méthode de sélection

### 4.2.1 Méthode de sélection

Une offre doit respecter les exigences de la demande d'offres à commandes pour être déclarée recevable. L'offre recevable avec le prix évalué **le plus bas globalement** sera recommandée pour l'émission d'une offre à commandes.

*(Derived from - Provenant de: M0069T, 2007/05/25)*

## PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les offrants doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'une offre à commandes leur soit émise.

Les attestations que les offrants remettent au Canada peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une offre non recevable, aura le droit de mettre de côté une offre à commandes, ou de mettre l'entrepreneur en défaut s'il est établi qu'une attestation de l'offrant est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des offres, pendant la période de l'offre à commandes, ou pendant la durée du contrat.

Le responsable de l'offre à commandes aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations de l'offrant. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par le responsable de l'offre à commandes, l'offre sera déclarée non recevable ou entraînera la mise de côté de l'offre à commandes ou constituera un manquement aux termes du contrat.

### 5.1 Attestations préalables à l'émission d'une offre à commandes et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec l'offre mais elles peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, le responsable de l'offre à commandes informera l'offrant du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, l'offre sera déclarée non recevable.

#### 5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée

Conformément à l'article intitulé Renseignements à fournir lors d'une soumission, de la passation d'un contrat ou de la conclusion d'un accord immobilier de la [Politique d'inadmissibilité et de suspension \(http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html\)](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html), l'offrant doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que son offre ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

## 5.1.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation d'offre

En présentant une offre, l'offrant atteste que l'offrant, et tout membre de la coentreprise si l'offrant est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » ) du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site Web [d'Emploi et Développement social Canada \(EDSC\) – Travail \(https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html#s4\)](https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html#s4).

Le Canada aura le droit de déclarer une offre non recevable ou de mettre de côté l'offre à commandes, si l'offrant, ou tout membre de la coentreprise si l'offrant est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » au moment d'émettre l'offre à commandes ou durant la période de l'offre à commandes.

## 5.2 Attestations additionnelles préalables à l'émission d'une offre à commandes

### 5.2.1 Attestation du contenu canadien

#### 5.2.1.1 Clause du *Guide des CUA* **A3050T (2020/07/01)** Définition du contenu canadien

#### 5.2.1.2 Attestation du contenu canadien

Cet achat est limité aux produits canadiens.

Le soumissionnaire atteste que :

( ) au moins 80 p. 100 du prix total de la soumission correspond à des produits canadiens tel qu'il est défini au paragraphe 1 de la clause A3050T.

Pour de plus amples renseignements afin de déterminer le contenu canadien de plusieurs produits, plusieurs services ou une combinaison de produits et de services, consulter l'Annexe 3.6(9), Exemple 2 du Guide des approvisionnements.

*(Derived from - Provenant de: A3053T, 18/12/06)*

### 5.2.2 Attestation de l'exigence de vaccination contre la COVID-19

Selon la Politique de vaccination contre la COVID-19 relative au personnel des fournisseurs, tous les offrants doivent fournir préalable à l'émission d'une offre à commandes l'attestation de l'exigence de vaccination contre la COVID-19 jointe à cette DOC. Cette attestation est incorporée et forme partie intégrante de tout contrat qui pourrait en découler. Voir l'annexe G – Attestation de l'exigence de vaccination contre la Covid-19.

---

## PARTIE 6 – OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

### A. OFFRE À COMMANDES

#### 6.1 Offre

6.1.1 L'offrant offre de remplir le besoin conformément au besoin reproduit aux **annexes A, B et C**.

#### 6.2 Exigences relatives à la sécurité

6.2.1 L'offre à commandes ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

#### 6.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans l'offre à commandes et contrat(s) subséquent(s) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

##### 6.3.1 Conditions générales

[2005](#) (2017/06/21), Conditions générales – offres à commandes - biens ou services, s'appliquent à la présente offre à commandes et en font partie intégrante.

##### 6.3.2 Offres à commandes - établissement des rapports

###### Rapports d'utilisation périodique - offres à commandes

L'offrant doit compiler et tenir à jour des données sur les biens, les services ou les deux fournis au gouvernement fédéral en vertu de contrats découlant de l'offre à commandes. Ces données doivent comprendre les tous les achats, incluant ceux payés au moyen d'une carte d'achat du gouvernement du Canada.

L'offrant doit fournir ces données conformément aux exigences en matière d'établissement de rapports décrites à l'annexe « D ». Si certaines données ne sont pas disponibles, la raison doit être indiquée dans le rapport. Si aucun bien ou service n'a été fourni pendant une période donnée, l'offrant doit soumettre un rapport portant la mention « NÉANT ».

Les données **doivent être présentées mensuel** à la responsable de l'offre à commandes.

Les données doivent être présentées au responsable de l'offre à commandes dans les 14 jours civils suivant la fin de la période de référence.

*(Derived from - Provenant de: M7010C, 2017/06/21)*

#### 6.4 Durée de l'offre à commandes

##### 6.4.1 Période de l'offre à commandes

Des commandes subséquentes à cette offre à commandes pourront être passées du **1<sup>er</sup> mai 2022 au 30 avril 2023** inclusivement.

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
W0105-22F005/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
W0105-22F005

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier

Id de l'acheteur - Buyer ID  
MCT033  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

---

## 6.4.2 Points de livraisons

La livraison du besoin sera effectuée aux points de livraison identifiés à l'Annexe « A » de l'offre à commandes.

## 6.5 Responsables

### 6.5.1 Responsable de l'offre à commandes

Le responsable de l'offre à commandes est :

Nom : Leesa Young  
Titre : Agente d'approvisionnement  
Services publics et Approvisionnement Canada  
Direction générale des approvisionnements  
Adresse : 1045, rue Main, 4ième étage  
Moncton, N.-B.  
E1C 1H1  
Téléphone : **(506) 871-1716**  
Télécopieur : (506) 851-6759  
Courriel : [\*\*leesa.young@pwgsc-tpsgc.gc.ca\*\*](mailto:leesa.young@pwgsc-tpsgc.gc.ca)

Le responsable de l'offre à commandes est chargé de l'émission de l'offre à commandes et de son administration et de sa révision, s'il y a lieu. En tant qu'autorité contractante, il est responsable de toute question contractuelle liée aux commandes subséquentes à l'offre à commandes passées par tout utilisateur désigné.

### 6.5.2 Chargé de projet

***Le chargé de projet pour l'offre à commandes est identifié dans la commande subséquente à l'offre à commandes.***

Le chargé de projet représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre d'une commande subséquente à l'offre à commandes. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat subséquent.

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
W0105-22F005/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
W0105-22F005

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier

Id de l'acheteur - Buyer ID  
MCT033  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

---

### 6.5.3 Représentant de l'offrant *(offrant veuillez compléter avec l'offre)*

#### Passée de commandes

Nom: \_\_\_\_\_

N° de téléphone: \_\_\_\_\_

N° de télécopieur: \_\_\_\_\_

Courriel: \_\_\_\_\_

#### Suivi de livraison

Nom: \_\_\_\_\_

N° de téléphone: \_\_\_\_\_

N° de télécopieur: \_\_\_\_\_

Courriel: \_\_\_\_\_

#### Renseignements généraux

Nom: \_\_\_\_\_

N° de téléphone: \_\_\_\_\_

N° de télécopieur \_\_\_\_\_

Courriel: \_\_\_\_\_

### 6.6 Utilisateurs désignés

L'utilisateur désigné autorisé à passer des commandes subséquentes à l'offre à commandes est :

**Ministère de la Défense nationale**  
**Base de soutien de la 5<sup>e</sup> Division du Canada Gagetown**  
**Édifice/Cuisine H33 rue Oak**  
**C.P. 17000, Succ Forces**  
**Oromocto (Nouveau-Brunswick) E2V 4J5**

### 6.7 Procédures pour les commandes

Tel qu'indiqué à l'Annexe A.

## 6.8 Instrument de commande

Les travaux seront autorisés ou confirmés par le ou les utilisateur(s) désigné(s) à l'aide des formulaires dûment remplis ou de leurs équivalents, comme il est indiqué aux paragraphes 2 ou 3 ci-après, ou au moyen de la carte d'achat du Canada (Visa ou MasterCard) pour les besoins de faible valeur.

1. Les commandes subséquentes doivent provenir de représentants autorisés des utilisateurs désignés dans l'offre à commandes. Il doit s'agir de biens ou services ou d'une combinaison de biens et services compris dans l'offre à commandes, conformément aux prix et aux modalités qui y sont précisés.
2. Les formulaires suivants sont disponibles au site Web [Catalogue de formulaires](#) :
  - PWGSC-TPSGC 942 Commande subséquente à une offre à commandes
  - PWGSC-TPGSC 942-2 Commande subséquente à une offre à commandes (Livraison multiple)
  - PWGSC-TPSGC 944 Commande subséquente à plusieurs offres à commandes (anglais seulement)
  - PWGSC-TPSGC 945 Commande subséquente à plusieurs offres à commandes (français seulement)

ou

3. Un formulaire équivalent ou un document électronique de commande subséquente qui comprend à tous le moins les renseignements suivants :
  - le numéro de l'offre à commandes;
  - l'énoncé auquel les modalités de l'offre à commandes ont été intégrées;
  - la description et le prix unitaire de chaque article;
  - la valeur totale de la commande subséquente;
  - le point de livraison;
  - la confirmation comme quoi les fonds sont disponibles aux termes de l'article 32 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*;
  - la confirmation comme quoi l'utilisateur a été désigné dans le cadre de l'offre à commandes et qu'il détient l'autorisation d'établir un contrat.

## 6.9 Limite des commandes subséquentes

Les commandes individuelles subséquentes à l'offre à commandes ne doivent pas dépasser **100 000,00\$** (taxes applicables incluses).

## 6.10 Limitation financière – Totale

Le coût total, pour le Canada, des commandes subséquentes à l'offre à commandes ne doit pas dépasser le montant de **1 500 000,00 \$**, (taxes applicables incluses) à moins d'une autorisation écrite du responsable de l'offre à commandes. L'offrant ne doit pas exécuter de travaux ou fournir des services ou des articles sur réception de commandes qui porteraient le coût total, pour le Canada à un montant supérieur au montant indiqué précédemment, sauf si une telle augmentation est autorisée.

L'offrant doit aviser le responsable de l'offre à commandes si cette somme est suffisante dès que 75 p. 100 de ce montant est engagé, ou 2 mois avant l'expiration de l'offre à commandes, selon la première des deux circonstances à se présenter. Toutefois, si à n'importe quel moment, l'offrant juge que ladite limite sera dépassée, il doit en aviser aussitôt le responsable de l'offre à commandes.

(Derived from - Provenant de: M4506C, 2013/04/25)

## 6.11 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur la liste.

- a) la commande subséquente à l'offre à commandes, incluant les annexes;
- b) les articles de l'offre à commandes;
- c) les conditions générales [2005](#) (2017/06/21), Conditions générales - offres à commandes - biens ou services
- d) les conditions générales [2010A](#) (2021/12/02), Conditions générales - biens (complexité moyenne);
- e) l'Annexe « A », Besoin;
- f) l'Annexe « B », Exigences et Spécifications obligatoires
- g) l'Annexe « C », Base de paiement – Liste des Produits;
- h) Annexe D - Rapports d'utilisation périodique - offres à commandes
- i) l'offre de l'offrant en date du \_\_\_\_\_

## 6.12 Attestations et renseignements supplémentaires

### 6.12.1 Conformité

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'offrant avec son offre ou préalablement à l'émission de l'offre à commandes (OC), ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions d'émission de l'OC et le non-respect constituera un manquement de la part de l'offrant. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée de l'offre à commandes et de tout contrat subséquent qui serait en vigueur au-delà de la période de l'OC.

### 6.12.2 Clauses du *Guide des CCUA*

Référence de CCUA	Section	Date
M3060C	Attestation du contenu canadien	2021/11/29
M3082T	Attestation de conformité à l'exigence de vaccination contre la COVID-19 – Offres à commandes	2021/11/29

## 6.13 Lois applicables

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes doivent être interprétés et régis selon les lois en vigueur au **Nouveau-Brunswick** et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

## 6.14 Transition vers une solution d'achats électroniques (SAE)

Pendant la période de l'offre à commandes, le Canada peut effectuer la transition vers une SAE afin de traiter et de gérer de façon plus efficace les commandes subséquentes individuelles pour certains ou pour l'ensemble des biens et des services applicables de l'offre à commandes. Le Canada se réserve le droit, à sa propre discrétion, de rendre l'utilisation de la nouvelle solution d'achats électroniques obligatoire.

Le Canada accepte de fournir à l'offrant un préavis de trois mois afin de lui permettre d'adopter les mesures nécessaires en vue d'intégrer l'offre à la SAE. Le préavis comprendra une trousse d'information détaillée décrivant les exigences, ainsi que les orientations et les appuis pertinents.

Si l'offrant décide de ne pas offrir ses biens et ses services par l'intermédiaire de la Solution d'achats électroniques, l'offre à commandes pourrait être mise de côté par le Canada.

## B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent et font partie intégrante de tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes.

### 6.1 Besoin

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits dans la commande subséquente à l'offre à commandes.

### 6.2 Clauses et conditions uniformisées

#### 6.2.1 Conditions générales

**2010A (2021/12/02)**, Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

L'article 16, Intérêt sur les comptes en souffrance, de **2010A (2021/12/02)**, Conditions générales - biens (complexité moyenne) ne s'applique pas aux paiements faits par carte de crédit.

#### 6.2.2 Clauses du *Guide des CCUA*

##### 6.2.2.1 Inspection et estampillage

L'entrepreneur doit s'assurer que les inspecteurs de l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) ont inspecté toute viande et tous les produits de la viande, la volaille et les produits de la volaille, le saindoux, les graisses culinaires et les margarines contenant des graisses animales et les soupes qui contiennent des ingrédients d'origine animale et que ceux-ci ont apposé l'estampille « Inspecté par l'ACIA pour le GC » sur ces produits avant l'expédition.

L'entrepreneur doit prendre les mesures pour assurer la livraison de ces produits au destinataire soit à partir d'un établissement agréé en vertu de la Loi sur l'inspection des viandes, 1985, ch. 25 (1er suppl.), et de son règlement d'application soit à partir d'un exploitant de distribution alimentaire qui a acheté les produits auprès d'un tel établissement agréé. Le Canada n'acceptera pas les produits qui ne sont pas estampillés par l'ACIA.

L'entrepreneur ne doit pas altérer ou transformer davantage toute viande ou tout autre produit qui a fait l'objet d'une inspection par les inspecteurs de l'ACIA et il ne doit pas permettre que tout exploitant de distribution alimentaire le fasse.

*(Derived from - Provenant de: C3007C, 30/11/07)*

#### **6.2.2.2 Livraison de produits réfrigérés ou congelés**

Les produits réfrigérés ou congelés doivent être livrés conformément aux normes de l'Agence canadienne d'inspection des aliments qui stipulent que les produits congelés doivent être maintenus à une température de -18 °C ou plus basse, et que les produits réfrigérés doivent être maintenus entre 4 °C et 1 °C jusqu'à leur livraison. Tous les produits réfrigérés ou congelés doivent être livrés dans des véhicules réfrigérés et ils ne doivent porter aucun signe de détérioration. Les produits congelés ne doivent pas avoir été congelés plus de 90 jours depuis la date de leur transformation.

*(Derived from - Provenant de: D0014C, 30/11/07)*

#### **6.2.2.3 Livraison et déchargement**

1. Au moment des livraisons, il doit y avoir un nombre d'employés suffisant pour décharger tous les types de véhicules sans l'aide des employés du gouvernement fédéral.

3. À certains endroits, les camions de livraison doivent être déchargés lorsqu'ils sont stationnés en bordure du trottoir. Lorsque le matériel est déposé sur le trottoir, il doit être placé à proximité de l'entrée désignée pour que le personnel de l'endroit puisse le transporter facilement à l'aide de l'équipement de manutention mécanique.

*(Derived from - Provenant de: D0018C, 30/11/2007)*

#### **6.2.2.4 Genre de transport**

La livraison doit se faire par transport réfrigéré. L'échelle de températures acceptables est de 1,5 °C à 4 °C ou (35 °F à 40 °F).

*(Derived from - Provenant de: D3004C, 30/11/2007)*

### **6.3 Durée du contrat**

#### **6.3.1 Date de livraison**

La livraison doit être complétée conformément à la commande subséquente à l'offre à commandes.

## 6.4 Paiement

### 6.4.1 Base de paiement

#### Base de paiement - prix ferme, prix unitaire(s) ferme(s) ou prix de lot(s) ferme(s)

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé des prix unitaires fermes dans l'**annexe C**. Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

*(Derived from - Provenant de: C0207C, 2013/04/25)*

### 6.4.2 Modalités de paiement

Référence de CCUA	Section	Date
H1000C	Paiement unique	2008/05/12

### 6.4.3 Paiement électronique de factures – commande subséquente

L'entrepreneur accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

**(L'offrant doit compléter l'Annexe « E »)**

- a. Carte d'achat Visa ;
- b. Carte d'achat MasterCard ;
- c. Dépôt direct (national et international) ;
- d. Échange de données informatisées (EDI) ;
- e. Virement télégraphique (international seulement) ;
- f. Système de transfert de paiements de grande valeur (plus de 25 M\$)

## 6.5 Instructions pour la facturation

1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.

Un (1) exemplaire doit être envoyé au consignataire.

*(Derived from - Provenant de: H5001C, 2008/12/12)*

## 6.6 Clauses du Guide des CCUA

Référence de CCUA	Section	Date
A9062C	Règlements concernant les emplacements des Forces canadiennes	2011/05/16
B7500C	Marchandises excédentaires	2006/06/16
G1005C	Assurances – aucune exigence particulière	2016/01/28

## 6.7 Règlement des différends

- (a) Les parties conviennent de maintenir une communication ouverte et honnête concernant les travaux pendant toute la durée de l'exécution du marché et après.
- (b) Les parties conviennent de se consulter et de collaborer dans l'exécution du marché, d'informer rapidement toute autre partie des problèmes ou des différends qui peuvent survenir et de tenter de les résoudre.
- (c) Si les parties n'arrivent pas à résoudre un différend au moyen de la consultation et de la collaboration, les parties conviennent de consulter un tiers neutre offrant des services de règlement extrajudiciaire des différends pour tenter de régler le problème.
- (d) Vous trouverez des choix de services de règlement extrajudiciaire des différends sur le site Web Achats et ventes du Canada sous le titre « [Règlement des différends](#) ».

## 6.8 Instructions d'expédition - livraison à destination

Les biens doivent être expédiés au point de destination précisé dans le contrat et livrés :

- a) a) rendu droits acquittés (DDP) au **ministère de la Défense nationale, la Base de soutien de la 5<sup>e</sup> Division du Canada Gagetown à Oromocto au Nouveau-Brunswick E4V 4J5** selon les Incoterms 2000 pour les expéditions en provenance d'un entrepreneur commercial.

*(Derived from - Provenant de: D4001C, 2008/12/12)*

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
W0105-22F005/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
W0105-22F005

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier

Id de l'acheteur - Buyer ID  
MCT033  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

---

**Annexe A** – Besoin – voir attachement

**Annexe B** – Exigences et spécifications obligatoires – Voir attachement

**Annexe C** – Base de paiement - Menus pour chaque Boîtes-repas – Voir attachement

**Annexe D** – Rapport mensuel – Offre à commande – Voir attachement

**ANNEXE « E » de la PARTIE 3 de la DEMANDE D’OFFRES À COMMANDES  
INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE**

L’offrant accepte d’être payé au moyen de l’un des instruments de paiement électronique suivants :

- ( ) Carte d’achat VISA ;
- ( ) Carte d’achat MasterCard ;
- ( ) Dépôt direct (national et international) ;
- ( ) Échange de données informatisées (EDI) ;
- ( ) Virement télégraphique (international seulement) ;
- ( ) Système de transfert de paiements de grande valeur (plus de 25 M\$)



## **ANNEXE « G » DÉFINITIONS DE VACIN DE COVID-19**

### **Entièrement vacciné – COVID-19 (personnel des fournisseurs qui fournit des services au Canada à partir du 6 octobre 2021)**

Le membres du personnel des fournisseurs sont considérés comme entièrement vaccinés 14 jours après qu'ils aient :

- Reçu les deux doses d'un vaccin autorisé par Santé Canada qui nécessite 2 doses pour que la série de vaccination soit complète (à partir du 16 septembre 2021) : le vaccin Pfizer-Bio Tech Comirnaty, COVID-19, le vaccin Moderna Spikevax COVID-19 ou le vaccin AstraZeneca Vaxzevria COVID-19.
- Reçu les séries de vaccination à doses mixtes qui sont acceptées à condition qu'elle soient conformes aux recommandations du Comité consultatif national de l'immunisation (CCNI) sur l'utilisation des vaccins contre la COVID-19.
- Reçu 1 dose d'un vaccin autorisé par Santé Canada qui ne nécessite qu'une seule dose pour compléter la série de vaccination (à partir du 16 septembre 2021) : vaccin contre la COVID-19 de Janssen (Johnson & Johnson).
- Pour les personnes résidant actuellement au Québec seulement, avoir eu une infection au virus de la COVID-19 confirmée en laboratoire, suivie d'au moins 1 dose d'un vaccin contre la COVID-19 autorisé par Santé Canada.

La définition sera modifiée au besoin lorsque le Comité consultatif national de l'immunisation (CCNI) formulera de nouvelles recommandations.

### **Entièrement vacciné – COVID-19 (personnel des fournisseurs qui fournit des services à l'extérieur du Canada à partir du 6 octobre 2021)**

Les membres du personnel des fournisseurs sont considérés comme entièrement vaccinés 14 jours après qu'ils aient :

- Reçu 1 dose supplémentaire d'un vaccin à ARNm au moins 28 jours après une série complète ou incomplète d'un vaccin non autorisé par Santé Canada.
- Ont répondu à la définition de personne entièrement vaccinée dans la région où ils résident actuellement.
- Ont reçu 3 doses de tout vaccin contre la COVID-19, qu'il s'agisse de vaccins autorisés par Santé Canada ou de vaccins non autorisés par Santé Canada.

La définition sera modifiée au besoin lorsque le Comité consultatif national de l'immunisation (CCNI) formulera de nouvelles recommandations.

### **Partiellement vacciné**

Aux fins de la présente Politique, le terme 'partiellement vacciné' se réfère aux membres du personnel des fournisseurs qui ont reçu 1 dose d'un vaccin autorisé par Santé Canada, mais qui n'ont pas encore reçu la série de vaccination complète, et qui ne répondent pas à la définition de 'entièrement vacciné'.

### **Personnel**

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
W0105-22F005/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
W0105-22F005

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier

Id de l'acheteur - Buyer ID  
MCT033  
N° CCC / CCC No. / N° VME - FMS

---

Toute personne qui est employée par le fournisseur ou qui exécute du travail pour le fournisseur ou au nom du fournisseur, y compris mais sans s'y limiter, les sous-traitants, les employés des sous-traitants, les consultants et les agents.

### **Fournisseur**

Aux fins de la présente politique, le terme 'fournisseur' comprend les soumissionnaires, les entrepreneurs, les offrants et les fournisseurs (dans le contexte des arrangements en matière d'approvisionnement).

### **Vaccination**

La vaccination est le terme utilisé pour le fait de recevoir un vaccin, généralement au moyen d'une injection.

### **Vaccin**

Un vaccin est une substance utilisée pour stimuler le système immunitaire et conférer une immunité contre une ou plusieurs maladies. Cette substance est préparée à partir de l'agent causal d'une maladie, de ses produits ou d'un substitut synthétique, puis traité pour agir comme un antigène sans provoquer la maladie.

### **Lieu de travail**

Signifie un lieu de travail dont le gouvernement du Canada est propriétaire ou qui est opéré par ce dernier, et où les employés du gouvernement du Canada exécutent un travail au nom du gouvernement du Canada.

**ANNEXE « G » FORMULAIRE D'ATTESTATION DE L'EXIGENCE DE VACCINATION CONTRE LA COVID-19**

**Attestation**

Je, \_\_\_\_\_ (*prénom et nom de famille*), en tant que représentant de \_\_\_\_\_ (*nom de l'entreprise*), dans le cadre du contrat \_\_\_\_\_ (*insérer le numéro du contrat*) garantis et atteste que tous les membres du personnel que \_\_\_\_\_ (*nom de l'entreprise*) fournira dans le cadre de ce contrat et qui ont accès aux lieux de travail du gouvernement du Canada où ils peuvent entrer en contact avec des fonctionnaires seront :

- (a) entièrement vaccinés contre la COVID-19;
- (b) à moins de ne pouvoir être vaccinés en raison d'une contre-indication médicale certifiée, de la religion ou d'autres motifs de discrimination interdits en vertu de la *Loi canadienne sur les droits de la personne*, à condition que des mesures d'adaptation et d'atténuation aient été présentées au gouvernement du Canada et approuvées par celui-ci; ou
- (c) partiellement vaccinés contre la COVID-19 pour une période maximale de 10 semaines à partir de la date de la première dose et à condition que des mesures d'adaptation et d'atténuation aient été présentées au gouvernement du Canada et approuvées par celui-ci, période après laquelle le personnel doit satisfaire aux conditions énoncées à (a) ou (b) ou alors ils n'auront plus accès aux lieux de travail du gouvernement fédéral où ils pourraient entrer en contact avec des fonctionnaires aux termes de ce contrat;

jusqu'à ce que le Canada indique que l'exigence de vaccination de la politique de vaccination contre la COVID-19 relative au personnel des fournisseurs du gouvernement du Canada ne soit plus en vigueur.

J'atteste que tous les membres du personnel de \_\_\_\_\_ (*nom de l'entreprise*) ont été informés des exigences de vaccination de la politique du gouvernement du Canada relative à la vaccination contre la COVID-19 des membres du personnel des fournisseurs, et que \_\_\_\_\_ (*nom de l'entreprise*) a attesté s'être conformé(e) à cette exigence.

J'atteste l'exactitude des renseignements fournis à la date indiquée ci-dessous et assure qu'ils le demeureront pendant toute la durée du contrat. Je comprends que les attestations fournies au Canada peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment. Je comprends également que le Canada considérera que l'entrepreneur n'a pas respecté ses engagements s'il découvre qu'une attestation est fautive pendant la période de soumission des propositions ou de contrat, qu'il s'agisse d'une erreur ou d'un acte délibéré. Le Canada se réserve le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier l'attestation d'un soumissionnaire. Le défaut de se conformer à toute demande ou exigence imposée par le Canada sera considéré comme un manquement au contrat.

Cette attestation remplace toute attestation précédente soumise au gouvernement du Canada concernant la conformité aux exigences de vaccination de la Politique de vaccination contre la COVID-19 relative au personnel des fournisseurs du gouvernement du Canada selon les termes du contrat susmentionné.

Signature : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

Facultatif

À des fins de collecte de données uniquement, veuillez apposer vos initiales ci-dessous si votre entreprise a déjà mis en vigueur sa propre politique de vaccination contre la COVID-19 ou des exigences en la matière pour ses employés. Le fait d'apposer vos initiales ci-dessous **ne remplace pas** l'obligation de remplir l'attestation ci-dessus.

Initiales : \_\_\_\_\_

Selon la politique de vaccination contre la COVID-19 du gouvernement du Canada relative au personnel des fournisseurs, l'information que vous avez fournie sera protégée, utilisée, conservée et divulguée conformément à la

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
W0105-22F005/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
W0105-22F005

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier

Id de l'acheteur - Buyer ID  
MCT033  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

---

*Loi sur la protection des renseignements personnels.* Veuillez prendre note que vous avez le droit d'accéder à tout renseignement dans votre dossier et d'y apporter des corrections, et que vous avez le droit de déposer une plainte auprès du Bureau du commissariat à la protection de la vie privée concernant le traitement de vos renseignements personnels. Ces droits s'appliquent également à toutes les personnes qui sont considérées comme membres du personnel aux fins du contrat et qui doivent accéder les lieux de travail du gouvernement du Canada où ils pourraient entrer en contact avec des fonctionnaires.

**«BESOIN»**

**Boîtes-repas**

***Base de soutien de la 5<sup>e</sup> Division du  
Canada Gagetown***

**BESOINS D'ALIMENTATION EN GARNISON**

## Annexe A - W0105-22 F005/A

---

### BESOIN

Fournir et livrer des Repas de transit - «Boîtes-repas» à BS 5 Div C Gagetown.

Le fournisseur **DOIT assurer une conformité à 100%** à cette annexe A, et les annexes B et C. Toute déviation **DOIT être approuvée, en écriture**, par la Responsable de l'offre à commandes de Services publics et Approvisionnement Canada, **avant la fermeture des soumissions**.

### ÉTABLISSEMENT DES PRIX

Tous les **frais d'expédition** doivent être **inclus** dans les prix proposés. Les **taxes applicables** doivent être **exclus du prix**. Le coût du consigne pour les tétra packs ou canettes doivent aussi être **exclus** des prix proposés. Les coûts du consigne, selon le cas, devront être identifiés sous une article séparée sur la facture.

Si le consignataire désire acquérir un produit qui n'est pas dans la liste jointe, le prix du fournisseur pour ce produit devra être le même que le plus bas prix accordé à son client le plus avantage, à qualité et quantité égales. Le prix donné doit être celui en vigueur à la date de la livraison. Par la présente, le fournisseur certifie que le prix facturé pour un aliment qui ne se trouve pas dans la liste sera calculé en fonction des mêmes normes comptables que celles qui s'appliquent au prix des produits figurant dans la liste.

### CONFIRMATION DE LA DISPONIBILITÉ DES PRODUITS

Lorsque le fournisseur prévoit ne pas être en mesure de livrer certains produits demandés, il doit immédiatement en avvertir le représentant désigné des Services d'alimentation, **dès le moment de la passation de la commande ou dans un délai de 2 heures maximum**; lequel est la seule personne qui peut approuver des produits de remplacement.

### PRODUITS REFUSÉS OU MANQUANTS

Le fournisseur s'engage, s'il reçoit un avis de refus de produits ou un avis de produits manquants, à remplacer tous les produits refusés ou à fournir les produits manquants dans les 24 heures. **(Dans un tel cas, le fournisseur doit assumer tous les frais supplémentaires de transport.)**

### LIVRAISONS NON CONFORMES ET SUBSTITUTIONS

Aucune substitution **ne doit être acceptée sans l'autorisation** du représentant concerné des Services d'alimentation.

Une condition prévoit qu'aucun changement ne doit être apportée aux menus, produits, genre d'emballage ou le format après que l'offre à commandes est accordée **À MOINS** que le changement provient du fabricant. Le même s'applique pour un produit abandonné. Vous devrez aviser la responsable de l'offre à commandes et le représentant concerné des Services d'alimentation à BS 5 Div C Gagetown d'un changement d'un produit ou si un est abandonné. Un changement d'un produit ou un produit de remplacement pour un produit abandonné sera seulement accepté lorsque la responsable de l'offre à commandes à SPAC ait accepté le changement, avec l'approbation du représentant concerné des Services d'alimentation.

## **Annexe A - W0105-22 F005/A**

---

### **LIVRAISON**

La livraison sera effectuée “**selon la demande**” dans des camions réfrigérés, dans un minimum de **quatre (4) à un maximum de sept (7) jours ouvrables d’une passation de commande**, à la Cuisine H33 ou des endroits désignés de la BFC Gagetown. Les livraisons doivent être effectuées entre **07h30 et 16h00**, les lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis. **Les livraisons DOIVENT être complétées par 16h00**. Le fournisseur est responsable de toute perte ou détérioration de la nourriture avant la prise en charge de la commande par le personnel du MDN à la BFC Gagetown.

### **DÉLAI DE COMMANDE - SERVICES DE LIVRAISON**

Les commandes doivent être passées dans un minimum de **quatre (4) à un maximum de sept (7) jours ouvrables** avant la date prévue de livraison.

Des **changements MINEURS** à la commande originale peuvent être faits au plus tard **48 heures** avant le moment prévu de livraison.

Les livraisons doivent être effectuées selon la demande.

Les livraisons doivent être effectuées directement à l’endroit précisé.

Le fournisseur doit assumer les frais de retour de la marchandise qui est non conforme.

Tout produit endommagé, en mauvais état, ouvert ou remballé sera refusé et retourné à l’offrant aux frais de ce dernier.

Le fournisseur doit assumer tous les risques de pertes des biens jusqu’au moment de la livraison à l’unité ayant fait la commande.

C’est recommandé que tout le personnel dont qui fait la livraison devrait être protégés par la Commission de la sécurité professionnelle et de l’assurance contre les accidents du travail (CSPAAT) ou par un programme semblable).

Il est loisible au fournisseur à qui l’offres à commandes est octroyée de céder la livraison en vertu de l’offre à commandes mais il sera responsable de l’exécution de cette partie de l’offre à commandes par le cessionnaire.

### **LIVRAISONS URGENTES causée par une catastrophe naturelle, pour équipes de recherches et de secours etc..... (non causé par erreur d’inattention):**

Une livraison urgente de Boîtes-repas DEVRA être effectuée **dans 48 heures d’avis** incluant les samedis, dimanches et jour fériés publics. Le MDN sera prêt à recevoir la livraison 24 heures par jour pour une livraison urgente.

## **Annexe A - W0105-22 F005/A**

---

### **CONDITIONS SPÉCIALES:**

Le MDN garantit un achat minimum de quatre cent (400) repas en vertu des dispositions de la convention d'offre à commandes pour des repas de transit. Cependant, au moins vingt (20) repas du même menu devront être commandés par le Ministère pour que la demande soit prise en compte par le fournisseur.

Aucune annulation de commande ne sera acceptée en deçà de 3 jours de la date prévue de livraison.

Les remplacements d'articles dans les menus devront être de qualité égale ou supérieure et devront faire **l'objet d'une approbation préalable** par le représentant des Services d'alimentation du MDN.

### **EXIGENCES DE FACTURATION**

Une lettre de transport ainsi qu'une facture d'achat informatisée, un (1) exemplaire, soit **«un original»**, doivent être remises au consignataire à chaque livraison. **«Les factures manuscrites ne sont pas acceptées»**.

À l'aide de la lettre de transport remise par le fournisseur, le représentant du consignataire et le représentant du fournisseur doivent vérifier ensemble que tous les articles ont été livrés.

Le fournisseur ne doit facturer que les produits livrés et acceptés. Il doit s'assurer, au moment de la livraison, qu'une demande de crédit est faite pour tous les produits refusés à la livraison par le représentant du consignataire. Il s'engage à fournir au consignataire, dans les (7) jours ouvrables suivant la date de livraison, un reçu détaillé donnant droit à un crédit pour tous les produits ayant fait l'objet d'un accord entre le consignataire et le fournisseur, soit parce qu'ils avaient été endommagés avant la livraison, soit parce qu'ils étaient manquants. Le fournisseur ne doit pas envoyer de facture au

consignataire avant de lui avoir fourni le reçu donnant droit à un crédit approuvé. Le fournisseur doit s'assurer qu'il n'y a aucune erreur sur les factures et que les prix indiqués sont ceux en vigueur au moment de la commande. Toutes les factures doivent être calculées en dollars canadiens.

Les informations suivantes doivent figurer sur les factures:

À l'attention de:        ***Nom de la cuisine cliente***  
                                  ***Adresse postale complète de la cuisine***  
                                  ***Numéro de contrôle de la facture***  
                                  ***Date de la livraison***

### **PAIEMENT DES FACTURES**

Le consignataire doit faire parvenir les factures au contrôleur concerné dans les 30 jours suivant la livraison de la commande et la réception de tous les reçus pour crédits. Si après 45 jours, le fournisseur n'a pas reçu le paiement, il doit en informer le plus tôt possible le contrôleur de l'unité concernée.

### TYPE DE TRANSPORT

La livraison des produits alimentaires réfrigérés doit se faire dans un véhicule doté d'un système de climatisation, à moins d'un avis contraire du consignataire.

Les véhicules utilisés pour le transport des produits alimentaires doivent être considérés comme le prolongement des installations du fournisseur. À ce titre, il est important qu'ils ne représentent pas de risque de détérioration pour les produits transportés. Ces véhicules doivent être considérés comme des installations d'entreposage provisoires du fournisseur, jusqu'au point de livraison.

Les normes de construction, de maintenance, d'hygiène, de réfrigération et de manutention doivent se rapprocher le plus possible (dans une mesure raisonnable) des normes en vigueur dans les épiceries commerciales canadiennes qui sont bien gérées.

### Exigence obligatoire :

**C'est une exigence obligatoire qu'il y a aucun autre produit et/ou palette dans le véhicule de transport, autre que les Boîtes-repas, au moment de la livraison à BS 5 Div C Gagetown.**

### ASSURANCE DE QUALITÉ

Le contrôle de la qualité sera effectué soit à l'usine, par un inspecteur du gouvernement du Canada, **ou** soit à la réception par le représentant du Service d'alimentation du ministère de la Défense nationale. Les résultats des contrôles, tels que test de goût, viscosité, teneur en sodium, microbiologie, oxygène résiduel, fiche nutritionnelle ou tout autre test jugé nécessaire, devront être produits sur simple demande. Le MDN se réserve le droit d'effectuer toute visite qu'il juge opportune, pendant la durée de l'offre à commandes, des installations du fournisseur.

Le contrôle de la qualité des produits sera fait suivant les normes établies par les «**Spécifications sur la qualité des aliments (SQA) - aliments achetés par les ministères fédéraux**». Ces normes peuvent se trouver sur publications.gc.ca en recherchant le numéro de catalogue selon la liste ci-jointe.

Le contrôle de la qualité doit se fonder sur les spécifications des «**Spécifications sur la qualité des aliments (SQA)**». Le consignataire est la seule personne responsable de l'inspection finale et de l'acceptation des aliments au point de livraison. Les produits fournis ne doivent porter aucun signe de détérioration ou d'altération. De plus, ils doivent être propres et ne doivent pas avoir été endommagés par des rongeurs ou des insectes. Le consignataire a le droit de refuser des produits à la livraison et, dans ce cas, le fournisseur doit immédiatement retirer les produits rejetés.

S'il y a lieu, des représentants du MDN peuvent procéder à des inspections de contrôle de qualité dans les entrepôts du fournisseur.

### Rendement du fournisseur:

**Le représentant désigné des Services d'alimentation ou son représentant désigné surveillera le rendement du fournisseur.**

«Les éléments de rendements» comprendront, sans y être limités, les suivants:

- a. En mesure de fournir les articles et les quantités commandées ;
- b. En mesure **d'immédiatement** signaler la non-disponibilité des produits commandés dès le moment de la passation de la commande (ou dans un délai de **2 heures maximum**) ;
- c. En mesure de fournir les produits et les formats demandés et selon les prix proposés ;
- d. En mesure de livrer dans les délais impartis **ET** à l'endroit exigé à l'établissement ;
- e. En mesure de fournir un service et des produits de qualité en tout temps ;

Si le rendement n'est pas considéré satisfaisant, une documentation sera transmise à Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Pendant la période de la présente offre à commandes, un produit et un service de grande qualité tel que défini par « l'Office des normes générales du Canada » (ONGC) seront exigés. Le fait de ne pas fournir la qualité de biens et services définie dans le présent texte *OU* le non-respect de l'annexe B et C à plus de dix (12) reprises pendant une période de l'offre à commandes aura les conséquences suivantes:

1. Avertissement initial concernant le fait de ne pas fournir le niveau de services nécessaire, les livraisons tel que demandé, les menus et les aliments tel que spécifié, des produits de qualité etc....
2. Les prochains incidents auront pour résultat l'envoi d'un avis écrit exigeant une mesure corrective, et
3. Dans le cas d'un treizième incident, le fournisseur sera informé que son offre à commandes a été annulée et qu'aucune autre commande ne sera traitée.

<b>FQS # &amp; Description</b>	<b>SQA et Description</b>	<b>Catalogue # English</b>	<b>Numéro de catalogue</b>
FQS-01 Eggs	SQA-01 Oeufs et produits d'œufs	D2-531/01-2018E-PDF	D2-531/01-2018F-PDF
FQS-02 Beef	SQA-02 Boeuf	D2-531/02-2018E-PDF	D2-531/02-2018F-PDF
FQS-03 Veal	SQA-03 Veau	D2-531/03-2018E-PDF	D2-531/03-2018F-PDF
FQS-04 Pork	SQA-04 Porc	D2-531/04-2018E-PDF	D2-531/04-2018F-PDF
FQS-05 Lamb	SQA-05 Agneau	D2-531/05-2018E-PDF	D2-531/05-2018F-PDF
FQS-06 Poultry	SQA-06 Volaille	D2-531/06-2018E-PDF	D2-531/06-2018F-PDF
FQS-07 Variety Meats	SQA-07 Abats comestibles	D2-531/07-2018E-PDF	D2-531/07-2018F-PDF
FQS-08 Prepared Meat and Meat by Products	SQA-08 Viande et sous-produits de viande préparés ou conservés	D2-531/08-2018E-PDF	D2-531/08-2018F-PDF
FQS-09 Fish and Seafood	SQA-09 Poissons et produits de la mer	D2-531/09-2018E-PDF	D2-531/09-2018F-PDF
FQS-10 Fresh Fruit	SQA-10 Fruits frais	D2-531/10-2018E-PDF	D2-531/10-2018F-PDF
FQS-11 Fresh Vegetables	SQA-11 - Légumes frais	D2-531/11-2018E-PDF	D2-531/11-2018F-PDF
FQS-12 Frozen Fruit	SQA-12 Fruits congelés	D2-531/12-2018E-PDF	D2-531/12-2018F-PDF
FQS-13 Frozen Vegetables	SQA-13 Légumes congelés	D2-531/13-2018E-PDF	D2-531/13-2018F-PDF
FQS-14 Canned Fruit	SQA-14 Fruits en conserve	D2-531/14-2018E-PDF	D2-531/14-2018F-PDF
FQS-15 Canned Vegetables	SQA-15 Légumes en conserve	D2-531/15-2018E-PDF	D2-531/15-2018F-PDF
FQS-16 Dried Fruit	SQA-16 Fruits séchés	D2-531/16-2018E-PDF	D2-531/16-2018F-PDF
FQS-17 Dehydrated Vegetables	SQA-17 Légumes déshydratés	D2-531/17-2018E-PDF	D2-531/17-2018F-PDF

FQS-18 Milk and Milk Products	SQA-18 Lait et produits laitiers	D2-531/18-2018E-PDF	D2-531/18-2018F-PDF
FQS-19 Cheese	SQA-19 Fromage	D2-531/19-2018E-PDF	D2-531/19-2018F-PDF
FQS-20 Misc Groceries	SQA-20 Produits d'épicerie divers	D2-531/20-2018E-PDF	D2-531/20-2018F-PDF
FQS-21 Pasta	SQA-21 Pâtes alimentaires et nouilles	D2-531/21-2018E-PDF	D2-531/21-2018F-PDF
FQS-22 Rice	SQA-22 Riz	D2-531/22-2018E-PDF	D2-531/22-2018F-PDF
FQS-23 Legumes	SQA-23 Légumineuses (légumineuses à grain)	D2-531/23-2018E-PDF	D2-531/23-2018F-PDF
FQS-24 Grains	SQA-24 Grain céréaller	D2-531/24-2018E-PDF	D2-531/24-2018F-PDF
FQS-25 Shortenings, Fats and Oils	SQA-25 Graisses alimentaires et les huiles	D2-531/25-2018E-PDF	D2-531/25-2018F-PDF
FQS-26 Butter and Margarine	SQA-26 Beurre et margarine	D2-531/26-2018E-PDF	D2-531/26-2018F-PDF
FQS-27 Sugar and Preserves	SQA-27 Sucres et conserves	D2-531/27-2018E-PDF	D2-531/27-2018F-PDF
FQS-28 Coffee and Tea	SQA-28 Café et thé	D2-531/28-2018E-PDF	D2-531/28-2018F-PDF
FQS-29 Ice Cream and Sorbets	SQA-29 Crème glacée et sorbet laitier	D2-531/29-2018E-PDF	D2-531/29-2018F-PDF
FQS-30 Pie Fillings and Pie Fruits	SQA-30 Garniture de tarte et fruits à tarte	D2-531/30-2018E-PDF	D2-531/30-2018F-PDF
FQS-31 Herbs, Spices and Seasonings	SQA-31 Fines herbes et épices	D2-531/31-2018E-PDF	D2-531/31-2018F-PDF
FQS-32 Soups, Sauces and Gravies	SQA-32 Soupes, sauces et sauces au jus de viande	D2-531/32-2018E-PDF	D2-531/32-2018F-PDF
FQS-33 Condiments and Condiment Sauces	SQA-33 Condiments et sauces condimentaires	D2-531/33-2018E-PDF	D2-531/33-2018F-PDF
FQS-34 Bread and Baked Products	SQA-34 Pain et produits de boulangerie	D2-531/34-2018E-PDF	D2-531/34-2018F-PDF

FQS-35 Fruit Juice	SQA-35 Jus de fruit	D2-531/35-2018E-PDF	D2-531/35-2018F-PDF
FQS-36 Cereals	SQA-36 Céréales	D2-531/36-2018E-PDF	D2-531/36-2018F-PDF
FQS-37 Flour and Mixes	SQA-37 Farines, mélanges pour gâteaux, pour crêpes et pour gaufres	D2-531/37-2018E-PDF	D2-531/37-2018F-PDF
FQS-38 Game	SQA-38 Gibier	D2-531/38-2018E-PDF	D2-531/38-2018F-PDF

**EXIGENCES ET SPÉCIFICATIONS OBLIGATOIRES POUR LES BOÎTES-REPAS**

Pour le Ministère de la Défense nationale (MDN) - Base de soutien de la 5<sup>e</sup> Division du Canada Gagetown

**DESCRIPTION DU BESOIN:** Fournir des repas en transit - «Boîtes-repas» préparés et emballés pour usage individuel seulement et prêts pour consommation immédiate; ces Boîtes-repas, pour lequel les menus et les exigences et spécifications obligatoires sont fournis aux annexes A et C et doivent aussi satisfaire aux exigences suivantes:

1. **Tous boîtes-repas doivent être exactement tel que spécifié à chaque menu.** Le poids, la dimension et la quantité des produits doivent être conformes aux descriptifs des menus joints.
  
2. **L'USINE DE SANDWICHES:** L'usine où les sandwiches sont fabriqués et emballés DOIT être **certifié HACCP** par le **Gouvernement fédéral, l'Agence canadienne d'inspection des aliments**. Tous sandwiches, sous-marin, sandwich roulé etc doivent être fait dans une usine certifié HACPP.
  - 2.1 L'usine de sandwiches qui fournira les sandwiches pour les Boîtes-repas doit être inclus dans la Liste d'établissements reconnu HACCP / PASA - **Inspection des viandes** - PASA reconnu (liste des exploitants d'établissements agréés) ou une lettre de l'Agence canadienne d'inspection des aliments devrait être soumis avec l'offre pour fin de confirmation. Si ce document n'est pas soumis avec l'offre, la responsable de l'offre à commandes en informera l'offrant et lui donnera un délai, **de deux (2) semaines maximum**, pour se conformer à cette exigence. À défaut de donner suite à la demande de la responsable de l'offre à commandes et de se conformer aux exigences dans les délais prévus, la soumission sera déclarée non recevable.
  
  - 2.2 L'usine de sandwiches doit aussi être incluse dans la **Liste des établissements canadiens agréés pour l'exportation pour le Poisson et produits de la mer** par l'Agence canadienne d'inspection des aliments. Si ce document n'est pas soumis avec l'offre, la responsable de l'offre à commandes en informera l'offrant et lui donnera un délai, **de deux (2) semaines maximum**, pour se conformer à cette exigence. À défaut de donner suite à la demande de la responsable de l'offre à commandes et de se conformer aux exigences dans les délais prévus, la soumission sera déclarée non recevable.
  
  - 2.3 Dans le cas où l'Offrant n'est pas le fabricant des sandwiches, l'offrant doit fournir à la responsable de l'offre à commandes le nom de la compagnie qui fournira les sandwiches pour les Boîtes-repas pendant la période de l'offre à commandes. Cette compagnie doit être reconnu tel qu'indiqué dans la présente. L'entrepreneur choisi ne doit pas changer le fabricant de sandwiches après l'attribution de l'offre à commandes sans rechercher l'approbation de la responsable de l'offre à commandes. Le MDN exigera des échantillons avant donner l'approbation d'un changement.

3. **EMBALLAGE:** Le procédé "Emballage sous Atmosphère modifiée (EAM) doit être utilisé pour l'emballage des sandwiches, sous-marins, sandwiches roulés etc...
- 3.1 Les légumes frais DOIVENT être dans un emballage Cello, Cryovac, sous vide ou emballage sous mélange gazeux ou meilleur pour fraîcheur maximum.
- 3.2 Chaque produit alimentaire inclus dans la boîte, sauf que le fruit frais, doit être scellé individuellement sous vide ou sous atmosphère modifiée, selon le cas.
4. **ÉTIQUETTES (TOUTES étiquettes doivent être bilingues en français et anglais):** Le Carton grand format (caisse) DOIT y avoir une étiquette imprimée et placée en format "Paysage" (pour être lisible) sur le DEVANT BOUT du Carton grand format, placée tête au mur (comme une boîte à soulier). Chaque boîte repas doit aussi y avoir la même étiquette placée à aucun endroit spécifique sur la boîte à repas. L'étiquette doit indiquer l'information suivante:
- 4.1 **Date d'expiration et le Nom du repas et N° du Menu**, tel que  
Déjeuner – Menu 1,  
Dîner/Souper – végétalien – Menu 18 etc *et les articles comme suit :*
- Nom des entrée(s) inclus;** Sandwich à Salade d'œufs, Sous-marin au Rôti de Bœuf etc  
**Jus de fruit (2);**  
**Céréales;** genre pas requis;  
**Fromage,** genre pas requis;  
**Fruit;** orange ou pomme  
**Légumes crus ou Jus de légumes** etc  
**Genre de muffin ou dessert;**  
**Condiments et Sauces;** moutarde / mayonnaise / ketchup / margarine / houmous / sauce individuelle tel que la sauce Tzitziki, Salsa, Donair etc
- 4.2 Le Nom de l'Entrée et la Date de péremption doit être indiquée sur tous les entrées, sandwiches, sous-marin, roulé, donair et tous produits faits maison ou emballé en maison tel que le fromage, muffins, desserts et légumes crus le cas échéant.
- 4.3 Toutes les boîtes de Boîtes-repas doivent avoir une étiquette indiquant l'information suivante:  
**Avertissement allergie: le contenu peut contenir des traces d'arachides et de noix. /**  
**Allergy Warning: Contents may contain trace amounts of peanuts and/or nut residues.**
- 4.4 Une étiquette, tel que l'exemple ci-dessous, est requise sur toutes les boîtes-repas **ou** chaque entrée et les produits faits maison ou emballé en maison pour l'utilisateur final et pourrait être sujet à changements durant la période de l'offre à commandes en accord conformément aux règlements de l'ACIA tel que dicté par l'ACIA.
- INGRÉDIENTS :** PASTRAMI, PAIN DE BLÉ ENTIER  
**CONTIENT :** BLÉ, SOYA, MOUTARDE  
**PEUT CONTENIR:** LAIT, OEUF, GRAINES DE SÉSAME, ORGE, SIEGLE, AVOINE, TRITICALE  
(les Allergènes)

5. **DATE D'EXPIRATION:** Pour tous les Boîtes-repas, la durée de conservation restante pour TOUS les articles inclus **doit être d'au moins un minimum de quatorze (14) jours de la date de la livraison** à BS 5 Div C Gagetown, garantie par un contrôle microbiologique, pour couvrir la période pour laquelle les repas ont été commandés.

5.1 **En raison de la durée de conservation du lait**, le MDN acceptera pour les **Boîtes-Repas Déjeuner** un **minimum de dix (10) jours d'expiration**, *ou plus si possible*, de la date de livraison à BS 5 Div C Gagetown. La durée de conservation restante pour TOUS les autres articles inclus **doit être d'un minimum de quatorze (14) jours** de la date de la livraison à BS 5 Div C Gagetown, garantie par un contrôle microbiologique, pour couvrir la période pour laquelle les repas ont été commandés. Toutefois la **Date d'Expiration sur les Boîtes-Repas Déjeuner doit être la Date d'Expiration du lait si moins de (14) jours** de la livraison à la Base.

5.2 La date d'expiration des articles au menu, dans les boîtes de boîtes-repas, **ne doivent pas dépasser la date d'expiration figurant sur l'étiquette à l'extérieur de la boîte.** Voir l'information additionnelle concernant la date d'expiration au N° 13.1 concernant tels desserts.

## 6. **LIVRAISON DES BOITES-REPAS:**

6.1 Tous les boîtes-repas doivent être livrés dans un Carton grand format (caisse). Il devrait y avoir environ 10 à un maximum de 12 Boîtes-repas par Carton grand format et **doivent être du même menu.**

6.2 Il ne doit pas y avoir plus que **20 Cartons grand format MAXIMUM, emballé avec emballage rétrécissable** sur une **palette.**

6.3 Les Repas en transit **doivent être bien fermé** avec du ruban d'emballage ou peuvent aussi être bien fermé en utilisant l'étiquette spécifié au N° 4.

6.4 Les Boîtes-repas DOIVENT être livrés dans une Boîte jetable en carton d'environ 25cm de longueur, 18cm de largeur et 9cm de hauteur. Pour fin de raison économique les boîtes de carton ondulé sont pas exigée maintenant que les boîtes-repas doivent être dans un carton grand format.

## 7. **SANDWICHES DE GARNITURE À SALADE:** Thon, Poulet et Œufs

7.1 La garniture pour tous sandwiches à salade **doivent** être faites avec la **vraie mayonnaise** seulement. La garniture mélangée avec de la vinaigrette à salade est pas acceptable et la garniture ne doit inclure aucune charge.

7.2 Seulement les sandwiches à garniture à salade tel que sous-marin, sandwich roulé, petits pains etc doivent avoir une «mince couche», étendue également, de margarine **non-hydrogéné**, Becel, Canola Harvest ou d'une marque équivalente.

8. Dans les sous-marins, la viande devrait être disposée en couches distinctes et tous les sous-marins devraient être présentés de façon à ce que la viande soit visible sans qu'on ait besoin d'ouvrir le pain sous-marin.
9. Tous les sandwiches roulés incluant le burrito DOIVENT être pliés à chaque bout et DOIVENT être coupés en deux.
10. **JUS:** Les jus **doivent être à base de 100% jus PURS** et non de mélanges ou boissons de fruits.
  - 10.1 Une variété de saveurs de jus doit être fournie dans les boîtes pour les menus de Dîner/Souper.
  - 10.2 Durant la période de l'offre à commandes, le MDN pourra demander de changer certaines saveurs de jus de fruit ou de jus V8 (pourvu qu'ils soient d'une valeur monétaire équivalente) sans frais supplémentaires au MDN. Si certaines saveurs sont ou deviennent moins favorables durant la période de l'offre à commandes, le MDN aura le droit d'aviser le l'entrepreneur choisi d'arrêter de fournir ces saveurs de jus lorsque son inventaire sera épuisé.
  - 10.3 Tel que spécifié à l'annexe A, le coût de consigne pour les tétra paks et/ou des cannettes s'appliquera conformément aux règlements provinciaux. Si il existe aucun frais de consigne alors aucun frais ne devra être ajouté sur une facture.
11. **CÉRÉALES:** Durant la période de l'offre à commandes, le MDN pourrait demander de changer le genre de céréale sans frais supplémentaires (pourvu qu'ils soient d'une valeur monétaire équivalente) si tels céréales deviennent moins favorables, durant la période de l'offre à commandes. Le MDN pourra demander d'arrêter de les fournir lorsque l'inventaire du fournisseur retenu sera épuisé.
12. **FROMAGE:** Les genres et les coupes de fromage doivent être fournis tel qu'indiqué à chaque menu. Les tartinades de fromage ne sont pas acceptables.
  - 12.1 Le **fromage végétalien ou de soja** requis, Cryovac portion individuel 21g minimum peut être coupé d'un bloc de fromage et emballé en maison si des portions individuelles emballées dans le commerce sont indisponibles. Si coupé et emballé en maison, une étiquette identifiant le produit et les ingrédients (le cas échéant) doit être placée sur l'emballage selon l'article N° 4 dans le présent document.
13. **MUFFINS et les DÉSSERTS:** Les muffins et les desserts doivent être emballés individuellement.
  - 13.1 Les desserts de Martin Desserts, **si offert**, doivent être ajoutés dans la boîte en état congelé. Le MDN est au courant de leur durée de conservation à partir du temps qu'ils sont décongelés.
  - 13.2 Durant la période de l'offre à commandes, le MDN pourrait demander que les desserts soient changés sans frais supplémentaires. Si tels muffins ou desserts deviennent moins favorables, le MDN pourra demander d'arrêter de fournir ces muffins ou desserts lorsque l'inventaire du fournisseur retenu sera épuisé. Le MDN pourra aussi demander qu'une plus grande variété de desserts et muffins soit fourni durant la période de l'offre à commandes.
14. **POMMES:** Les pommes Gala, Granny Smith ou Red Delicious doivent être fournies. Seulement ces pommes seront acceptées.

15. **Ensemble d'ustensiles, jeu de 6 morceaux (CFC)**, doivent comprendre un couteau, une fourchette, cuillère, serviette de table, sel et poivre. Les ustensiles en Plastique ou à Plantes sont acceptés, le moins cher est préférable. Ces articles DOIVENT être tous à l'intérieure d'un sachet scellé pour raison hygiénique.
16. Des recettes devraient être capable d'être produites sur demande.
17. **Fraicheur des Légumes frais**: Les légumes doivent toujours être frais. Si les légumes ne semblent pas frais dans l'emballage avant la date de péremption/date limite de consommation, l'entrepreneur choisi devra prendre des mesures pour corriger le problème. Si l'entrepreneur choisi ne peut résoudre la question dans les trois semaines suivant une première plainte, il devra, sans frais supplémentaires au MDN, obtenir un produit provenant d'un autre fournisseur, et ce, pour le reste de la période couverte par l'offre à commandes pour tous les boîtes-repas. Le MDN pourrait demander que les légumes crus soit alternés durant la période de l'offre à commandes.
18. **RAPPELS**: En cas de rappel, l'entrepreneur choisi DOIT fournir au MDN une justification détaillée du rappel. Il devra fournir un premier rapport dans la semaine suivant le rappel, ainsi que des rapports subséquents dès qu'ils seront disponibles, jusqu'à ce que la cause du rappel ait été réglée. Les échéanciers de remplacement des repas seront négociés entre le MDN et l'entrepreneur choisi et sera déterminé selon la cause(s) du rappel.
19. **Fiches Nutritionnelles** : Les fiches avec la valeur nutritive du fabricant devraient être soumises avec l'offre à la clôture des soumissions. La responsable de l'offre à commandes en informera l'offrant et lui donnera un délai pour se conformer à cette exigence. À défaut de donner suite à la demande de la responsable de l'offre à commandes et de se conformer aux exigences dans les délais prévus, la soumission sera déclarée non recevable.
20. En tout temps durant la période de l'offre à commandes, aucun produit sera substitué sans l'approbation du représentant du MDN. **L'approbation est exigée avant l'expédition.**
21. **ÉCHANTILLONS**: Le MDN «pourrait» exiger un échantillon de menu pour chaque boîtes-repas OU un échantillon de chaque entrée, sauce, déserts, muffins, fromage et aussi autres produits reliés après la clôture des soumissions et avant l'attribution d'une offre à commandes. Les échantillons fournis doivent représenter les repas qui seront fournis tout au cours de la période de l'offre à commandes (OC). L'offrant DOIT se conformer en tous points et respecter à 100% aux exigences dans cette Annexe et les menus à l'Annexe C. À défaut de quoi votre soumission pourrait être pas considérée d'avantage et pourrait être rejetée. **Notez** que Le MDN pourra aussi exiger qu'une recette d'entrée, sauce, désert, muffin etc soit changé ou modifié si pas complètement satisfait avec un échantillon de produit fourni. Une offre à commandes ne sera pas attribuée avant que tout soit satisfaisant avec le MDN.

**NOTA** : «Si» des échantillons sont demandés, ils devront être envoyés à la BS 5 Div C Gagetown Cuisine H33 et devrait être envoyés par des moyens de transport à température contrôlée. La responsable de l'offre à commandes en informera l'offrant et lui donnera un délai pour se conformer à cette exigence. À défaut de donner suite à la demande de la responsable de l'offre à commandes et de se conformer aux exigences **dans les délais prévus**, la soumission pourrait être déclarée non recevable et être rejetée.

Base de soutien de la 5<sup>e</sup> Division du Canada  
BFC Gagetown Cuisine Combinée (Combined Kitchen)  
**Édifice/Cuisine H33, rue Oak** (la rue est située de l'avenue Tilley)  
Oromocto N-B E2V 4J5  
(c'est le seul code postal disponible qui est actuellement pour la boîte postale du MDN pour tout courrier pour la Base)

Annexe C – Menus - W0105-22F005/A

<b>Article N° 1 – Petit-Déjeuner Menu 1</b>				
Art.	DESCRIPTION	Format requis	Quantité requise	Quantité estimée et le prix
	<b>Exigences obligatoires – Aucun substitut</b>			
a	<p>Entrée: <b>Jambon de la Forêt-Noire et Oeuf sur Muffin anglais</b> emballé sous vide</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Muffin anglais de grosseur régulière (non géant);</li> <li>- <b>Jambon</b> 90g doit être tranché mince ou en copeaux;</li> <li>- Un gros œuf cuit ;</li> <li>- Le jambon cuit devrait contenir au maximum 8g de matières grasses, 6g de gras saturés ou moins et un maximum de 1000 mg ou moins de sodium selon une portion de 110g;</li> <li>. - la Valeur nutritive du fabricant, pour le Jambon SEULEMENT doit être fournie.</li> </ul>	<p>Jambon 90g minimum</p> <p>1 Œuf cuit</p>	1	<p>Quantité estimative annuelle:</p> <p style="text-align: center;"><b>700</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Article N° 1</b></p> <p style="text-align: right;">\$</p> <p>/ le repas</p>
b	Jus d'orange pur à 100 % fait de concentré - Tétra Pak Jus de pomme pur à 100 % fait de concentré –Tétra Pak	200ml minimum	1 + 1 = 2	
c	Céréale individuelle, <b>1 bol ou 2 boîtes</b> , assortis	1 bol ou 2 boîtes	1 ou 2	
d	Lait blanc frais, <b>1% ou 2%</b> , de Saputo ou Agropur seulement, minimum 200ml – 237ml aucun substitut	200 - 237 ml	1	
e	Fromage cheddar, doux, mi-fort ou marbré, en Cryovac	21g minimum	1	
f	Orange fraîche		1	
g	<b>Muffin au Bleuets</b> emballé individuellement;	1 x 90g environ	1	
h	Compote de pomme à saveur de fruits ou Salade de fruits dans son propre jus, jus de poire, jus de fruit concentré ou de l'eau seulement	environ 100-113 ml/g	1	
i	Ketchup	sachet	2	
j	Vraie Mayonnaise	sachet	2	
k	Ensemble d'ustensiles, jeu de 6 morceaux <b>et</b> 1 sachet de sucre doit être ajouté dans la boîte pour céréale		1 + 1	

Annexe C – Menus - W0105-22F005/A

<b>Article N° 2 - Petit-Déjeuner Menu 2</b>				
Art.	DESCRIPTION	Format requis	Quantité requise	Quantité estimée et le prix
	<b>Exigences obligatoires – Aucun substitut</b>			
a	Entrée: <b>Bagel et Fromage à la Crème emballé sous vide</b>  - Bagel doit être 100 % Blé entier, grains entiers ou multigrain.  Le Bagel doit être tranché et emballé individuellement <u>sans</u> la Tartinade de Fromage		1	Quantité estimative annuelle:  <b>700</b>  <b>Article N° 2</b>  \$  / le repas
b	- Tartinade de Fromage à la crème léger (léger en matières grasses), emballage-portion 2 x 18g minimum	36g minimum	2	
c	- Deux (2) œufs à la coque (sans coquille) de catégorie A Canada;		2	
d	Jus d'orange pur à 100 % fait de concentré - Tétra Pak Jus de pomme pur à 100 % fait de concentré – Tétra Pak	200ml minimum	1 + 1 = 2	
e	Céréale individuelle, <b>1 bol ou 2 boîtes</b> , assortis	1 bol ou 2 boîtes	1 ou 2	
f	Lait blanc frais, <b>1% ou 2%</b> , de Saputo ou Agropur seulement, minimum 200ml – 237ml aucun substitut	200 - 237 ml	1	
g	Fromage cheddar, doux, mi-fort ou marbré, en Cryovac	21g minimum	1	
h	Orange fraîche		1	
i	<b>Muffin à Carottes</b> , emballé individuellement;	1 x 90g environ	1	
j	Compote de pomme à saveur de fruits ou Salade de fruits dans son propre jus, jus de poire, jus de fruit concentré ou de l'eau seulement	environ 100-113 ml/g	1	
k	Ensemble d'ustensiles, jeu de 6 morceaux <b>et</b> 1 sachet de sucre doit être ajouté dans la boîte pour céréale		1 + 1	

Annexe C – Menus - W0105-22F005/A

<b>Article N° 3 - Petit-Déjeuner Menu 3</b>				
Art.	DESCRIPTION	Format requis	Quantité requise	Quantité estimée et le prix
	Exigences obligatoires – Aucun substitut			
a	<p>Entrée: <b>'Muffin' à déjeuner au bacon et œuf emballé sous vide :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Doit être un Muffin anglais d'une grosseur régulière (non géant);</li> <li>- Un Oeuf cuit;</li> <li>- Bacon de dos seulement minimum 18g - 20g;</li> <li>- Une tranche de fromage fondu Cheddar – Ribbon de première qualité 13g <i>minimum (1 tranche et non des morceaux coupés et la tartinade au fromage est pas acceptable)</i></li> </ul>	<p>Bacon de dos 18-20g minimum</p> <p>Fromage 1 tranche 13g minimum</p>	1	<p>Quantité estimative annuelle:</p> <p><b>700</b></p> <p><b>Article N° 3</b></p> <p>/ le repas <b>\$</b></p>
b	Jus d'orange pur à 100 % fait de concentré - Tétra Pak Jus de pomme pur à 100 % fait de concentré – Tétra Pak	200ml minimum	1 + 1 = 2	
c	Céréale individuelle, <b>1 bol ou 2 boîtes</b> , assortis	1 box ou 2 boîtes	1 ou 2	
d	Lait blanc frais, <b>1% ou 2%</b> , de Saputo ou Agropur seulement, minimum 200ml – 237ml aucun substitut	200 - 237 ml	1	
e	Fromage cheddar, doux, mi-fort ou marbré, en Cryovac	21g minimum	1	
f	Orange fraîche		1	
g	<b>Muffin à l'Avoine</b> , ou avec/ou sans fruits/pépites de chocolat <b>ou Muffin à l'orange/streusel</b> , emballé individuellement;	1 x 90g environ	1	
h	Compote de pomme à saveur de fruits ou Salade de fruits dans son propre jus, jus de poire, jus de fruit concentré ou de l'eau seulement.	environ 100-113 ml/g	1	
i	Ketchup	sachet	2	
j	Vraie Mayonnaise	sachet	2	
k	Ensemble d'ustensiles, jeu de 6 morceaux <b>et</b> 1 sachet de sucre doit être ajouté dans la boîte pour céréale		1 + 1	

Annexe C – Menus - W0105-22F005/A

<b>Article N° 4 - Petit-Déjeuner Menu 4</b>					
Art.	DESCRIPTION		Format requis	Quantité requise	Quantité estimée et le prix
	Exigences obligatoires – Aucun substitut				
a	Entrée: <b>Œufs à la Coque</b> emballés sous vide : - Doit y avoir deux (2) œufs à la coque (sans coquille) de catégorie A Canada;			2	Quantité estimative annuelle:  <b>700</b>  Article N° 4  \$  / le repas
b	<b>Croissant</b> – 1 régulier ou 2 petits croissants ;		100g environ	1 ou 2	
c	Jus d'orange pur à 100 % fait de concentré - Tétra Pak Jus de pomme pur à 100 % fait de concentré–Tétra Pak		200ml minimum	1 + 1 = 2	
d	Céréale individuelle, <b>1 bol ou 2 boîtes</b> , assortis		1 bol ou 2 boîtes	1 ou 2	
e	Lait blanc frais, <b>1% ou 2%</b> , de Saputo ou Agropur seulement, minimum 200ml – 237ml aucun substitut		200-237 ml	1	
f	Fromage cheddar, doux, mi-fort ou marbré, en Cryovac		21g min	1	
g	Orange fraîche			1	
h	<b>Muffin</b> , Pomme et Cannelle, Banane, Banane et noix, Banane avec pépites de chocolat <b>ou</b> Pain Banane emballé individuellement;		1 x 90g environ	1	
i	Compote de pomme à saveur de fruits ou Salade de fruits dans son propre jus, jus de poire, jus de fruit concentré ou de l'eau seulement		Environ 100-113 ml/g	1	
j	<b>Margarine non-hydrogénée</b> , Becel, Canola Harvest ou produit équivalent d'une autre marque		Portion individuelle	2	
k	Vraie Mayonnaise		sachet	2	
l	Ensemble d'ustensiles, jeu de 6 morceaux <b>et</b> 1 sachet de sucre doit être ajouté dans la boîte pour céréale			1 + 1	

## Annexe C – Menus - W0105-22F005/A

<b>Article N° 5 - Dîner/Souper Menu 5</b>				
Art.	DESCRIPTION	Format requis	Quantité requise	Quantité estimée et le prix
<b>Exigences obligatoires – Aucun substitut</b>				
a	<p>Entrée: <b>Sandwich au Jambon de la Forêt-Noire</b> emballé sous vide :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pain blanc enrichi;</li> <li>- Jambon 90g doit être tranché mince ou en copeaux ;</li> <li>- Deux (2) tranches de fromage fondu Cheddar – Ribbon de première qualité 26g minimum;</li> <li>- Le jambon cuit devrait contenir au maximum 8g de matières grasses, 6g de gras saturés ou moins et un maximum de 1000 mg ou moins de sodium selon une portion de 110g;</li> <li>- la Valeur nutritive du fabricant, pour le Jambon SEULEMENT doit être fournie.</li> </ul>	<p>Jambon 90g minimum</p> <p>Fromage 26g minimum</p>	1	<p>Quantité estimative annuelle:</p> <p><b>7 000</b></p> <p><b>Article N° 5</b></p> <p>\$</p> <p>/ le repas</p>
b	<p>Entrée : <b>Sandwich à Salade de Thon</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pain à 100% Blé entier;</li> <li>- Garniture de Thon 110g minimum et doit être faite avec de la vraie Mayonnaise avec une mince couche de margarine non-hydrogéné sur le pain. La garniture ne doit inclure aucune charge.</li> </ul>	Garniture 110g minimum	1	
c	2 Jus de fruits, pur à 100% fait de concentré, saveurs assortis -Tétra Pak 200ml	2 jus	1 + 1 = 2	
d	Pomme fraîche : Gala, Granny Smith ou Red Delicious		1	
e	<b>Légumes frais</b> : Carottes, Bâtonnets de célerie, en taille de morsure crus du brocoli, choufleur, brocoli/choufleur, haricots, pois mange-tout (snap peas), tomates cerises ou raisins etc. Doit inclure <b>2 x 18ml vinaigrette Ranch</b>	Légume minimum 2 oz = 56.7g + 2 vinaigrettes	1 + 2	
f	Fromage cheddar, doux, mi-fort ou marbré, en Cryovac	21g minimum	1	
g	Biscuits Pépites chocolat ou Bran Crunch de Peak Freans ou Vachon Biscuit Rondeau Chocolate Chunk ou genres équivalents, 2 x 20g ou 1 x 40g - 50g minimum		1 ou 2	
h	Moutarde	sachet	2	
i	Vraie Mayonnaise	sachet	2	
j	Ensemble d'ustensiles, jeu de 6 morceaux		1	

Annexe C – Menus - W0105-22F005/A

<b>Article N° 6 – Dîner/Souper Menu 6</b>				
Art.	DESCRIPTION	Format requis	Quantité requise	Quantité estimée et le prix
	<b>Exigences obligatoires – Aucun substitut</b>			
a	<p>Entrée: <b>Sandwich au Rôti de Bœuf</b> emballé sous vide</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pain 100% Blé entier;</li> <li>- Rôti de Boeuf 90g doit être tranché mince ou en copeaux ;</li> <li>- Deux (2) tranches de fromage fondu Cheddar – Ribbon de première qualité 26g minimum;</li> <li>- Rôti de Bœuf devrait contenir au maximum 10g de matières grasses, 6g de gras saturés ou moins et un maximum de 1300 mg ou moins de sodium selon une portion de 100g ;</li> <li>- la Valeur nutritive du fabricant, pour le Rôti de Boeuf SEULEMENT doit être fournie.</li> </ul>	<p>Rôti de Bœuf 90g minimum</p> <p>Fromage 26g minimum</p>	1	<p>Quantité estimative annuelle:</p> <p style="text-align: center; font-size: 1.2em;"><b>7 000</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Article N° 6</b></p> <p style="text-align: center;"><b>/le repas</b> <sup>€</sup></p>
b	<p>Entrée: <b>Salade d'Œufs sur Kaiser</b> emballé sous vide :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Gros Kaiser blanc enrichi;</li> <li>- Garniture à Salade d'œufs 110g minimum doit être faite avec de la vraie mayonnaise et doit y avoir une mince couche de margarine non-hydrogénée sur le Kaiser. La garniture ne doit inclure aucune charge.</li> </ul>	Garniture 110g minimum	1	
c	2 Jus de fruits, pur à 100% fait de concentré, saveurs assortis -Tétra Pak 200ml	2 jus	1+1 = 2	
d	<b>Salade de pommes de terre</b> 70g minimum	1x70g minimum	1	
e	Pomme fraîche : Gala, Granny Smith ou Red Delicious		1	
f	Fromage cheddar, doux, mi-fort ou marbré, en Cryovac	21g minimum	1	
g	Biscuit(s) Chocolat minimum 2 x 20g ou 1 x 40g-50g		1 ou 2	
h	Moutarde	sachet	2	
i	Vraie Mayonnaise	sachet	2	
j	Ensemble d'ustensiles, jeu de 6 morceaux tel que spécifié à l'annexe B		1	

Annexe C – Menus - W0105-22F005/A

<b>Article N° 7 – Dîner/Souper Menu 7</b>				
Art.	DESCRIPTION	Format requis	Quantité requise	Quantité estimée et le prix
	<b>Exigences obligatoires – Aucun substitut</b>			
a	<p>Entrée: <b>Sous-marin de Poulet grillé façon Fajita de 6 à 7 po</b> emballé sous vide:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pain sous-marin blanc enrichi de 6 po – 7 po minimum;</li> <li>- Lanières de poitrines de poulet grillées, 90g minimum</li> <li>- Fromage fondu à Sous-Marin blanc en tranche pré-coupé 28g minimum;</li> <li>- la Valeur nutritive du fabricant, pour le Poulet SEULEMENT doit être fournie.</li> </ul>	<p>Poulet 90g minimum</p> <p>Fromage 28g minimum</p>	1	<p>Quantité estimative annuelle:</p> <p style="text-align: center;"><b>7 000</b></p> <p><b>Article N° 7</b></p> <p style="text-align: right;">\$</p> <p>/ le repas</p>
b	<p>Entrée: <b>Sandwich au Pastrami</b> emballé sous vide :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pain de Blé entier à 100 %;</li> <li>- Pastrami 90g doit être tranché mince ou en copeaux ;</li> <li>- Pastrami devrait contenir un maximum de 5g de matières grasses, 5g de gras saturés ou moins et un maximum de 1300 mg ou moins de sodium selon une portion de 100g ;</li> <li>- la Valeur nutritive du fabricant, pour le Pastrami SEULEMENT doit être fournie.</li> </ul>	<p>Pastrami 90g minimum</p>	1	
c	<p>2 Jus de fruits, pur à 100% fait de concentré, saveurs assortis -Tétra Pak 200ml</p>	<p>2 jus</p>	1 + 1 = 2	
d	<p>Pomme fraîche, Gala, Granny Smith ou Red Delicious</p>		1	
e	<p><b>Jus de légumes</b> : Jus Cocktail 10 Légumes Tétra Pak de Oasis ou un Jus V8</p>	<p>200 ml minimum</p>	1	
f	<p>Fromage cheddar, doux, mi-fort ou marbré, en Cryovac</p>	<p>21g minimum</p>	1	
g	<p>Brownie emballé individuel, carré Rice Krispie ou Pain Banane 2 x 20g ou 1 x 40-50g minimum</p>		1 ou 2	
h	<p>Moutarde</p>	<p>sachet</p>	2	
i	<p>Vraie Mayonnaise</p>	<p>sachet</p>	2	
j	<p>Ensemble d'ustensiles, jeu de 6 morceaux tel que spécifié à l'annexe B</p>		1	

Annexe C – Menus - W0105-22F005/A

<b>Article N° 8 – Dîner/Souper Menu 8</b>				
Art.	DESCRIPTION	Format requis	Quantité requise	Quantité estimée et le prix
	<b>Exigences obligatoires – Aucun substitut</b>			
a	<p>Entrée: <b>Sandwich au Jambon de la Forêt-Noire</b> emballé sous vide :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pain 100% multigrain ou grains entiers;</li> <li>- Jambon 90g doit être tranché mince ou en copeaux;</li> <li>- Deux (2) tranches de fromage fondu Cheddar – Ribbon de première qualité 26g minimum;</li> <li>- Le jambon cuit devrait contenir au maximum 8g de matières grasses, 6g de gras saturés ou moins et un maximum de 1000 mg ou moins de sodium selon une portion de 110g;</li> <li>- la Valeur nutritive du fabricant, pour le Jambon SEULEMENT doit être fournie.</li> </ul>	<p>Jambon 90g minimum</p> <p>Fromage 26g minimum</p>	1	<p>Quantité estimative annuelle:</p> <p><b>7 000</b></p> <p><b>Article N° 8</b></p> <p>/ le repas \$</p>
b	<p>Entrée: <b>Sandwich roulé à Salade de Poulet:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Tortilla blanche originale d'un minimum de 8 à 10 po ;</li> <li>- Garniture de salade de poulet doit être 110g minimum faite avec la vraie mayonnaise et doit y avoir une mince couche de margarine non-hydrogénée sur le tortilla. La garniture ne doit inclure aucune charge.</li> </ul>	Garniture 110g minimum	1	
c	2 Jus de fruits, pur à 100% fait de concentré, saveurs assortis -Tétra Pak 200ml	2 jus	1 + 1 = 2	
d	Pomme fraîche : Gala, Granny Smith ou Red Delicious		1	
e	<b>Salade de pâtes</b> 70g minimum	1x70g min	1	
f	Fromage cheddar, doux, mi-fort ou marbré, en Cryovac	21g minimum	1	
g	Biscuits Fruit Crème ou Biscuit avec Fruit ou Confiture ou Vachon Passion Flakie Pomme-Framboise ou Vachon Jelly Log ou genre équivalent 2 x 20g ou 1 x 40g-40g minimum		1 ou 2	
h	Moutarde	sachet	2	
i	Vraie Mayonnaise	sachet	2	
j	Ensemble d'ustensiles, jeu de 6 morceaux tel que spécifié à l'annexe B		1	

Annexe C – Menus - W0105-22F005/A

<b>Article N° 9 – Dîner/Souper Menu 9</b>				
Art.	DESCRIPTION	Format requis	Quantité requise	Quantité estimée et le prix
	<b>Exigences obligatoires – Aucun substitut</b>			
a	<p>Entrée: <b>Sandwich à la Dinde</b> emballé sous vide :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pain blanc enrichi;</li> <li>- Dinde 90g minimum doit être tranché mince ou en copeaux;</li> <li>- Fromage fondu à Sous-Marin blanc en tranche pré-coupé 28g minimum;</li> <li>- Dinde devrait contenir au maximum 8g de matières grasses, 6g de gras saturés ou moins et un maximum de 1300mg ou moins de sodium selon une portion de 100g ;</li> <li>- la Valeur nutritive du fabricant, pour la viande de Dinde SEULEMENT doit être fournie.</li> </ul>	<p>Dinde 90g minimum</p> <p>Fromage 28g minimum</p>	1	<p>Quantité estimative annuelle:</p> <p><b>7 000</b></p> <p><b>Article N° 9</b></p> <p>\$/ le repas</p>
b	<p>Entrée: <b>Sandwich au Bolognaise</b> emballé sous vide</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pain 100% Multigrain ou grains entiers;</li> <li>- Bolognaise tranché 90g minimum;</li> <li>- Bolognaise devrait contenir au maximum 24g de matières grasses, 9g de gras saturés ou moins et un maximum de 1300 mg ou moins de sodium selon une portion de 110g ;</li> <li>- la Valeur nutritive du fabricant, pour le Bolognaise SEULEMENT doit être fournie.</li> </ul>	<p>Bolognaise 90g minimum</p>	1	
c	2 Jus de fruits, pur à 100% fait de concentré, saveurs assortis -Tétra Pak 200ml	2 jus	1 + 1 = 2	
d	Pomme fraîche, Gala, Granny Smith ou Red Delicious		1	
e	<b>Légumes frais</b> : Carottes, Bâtonnets de céleri, en taille de morsure crus du brocoli, choufleur, brocoli/choufleur, haricots, pois mange-tout (snap peas) etc. Doit inclure <b>2 x 18 ml vinaigrette Ranch</b>	<p>Légume minimum</p> <p>2 oz = 56.7g + 2 vinaigrettes</p>	1 + 2	
f	Fromage cheddar, doux, mi-fort ou marbré, en Cryovac	21g minimum	1	
g	Biscuits Sablés ou Biscuits au Sucre ou genre équivalent ou Vachon Half Moon Vanille 2 x 20g ou 1 x 40g – 50g minimum		1 ou 2	
h	Moutarde	sachet	2	
i	Vraie Mayonnaise	sachet	2	
j	Ensemble d'ustensiles, jeu de 6 morceaux		1	

Annexe C – Menus - W0105-22F005/A

<b>Article N° 10 – Dîner/Souper Menu 10</b>				
Art.	DESCRIPTION	Format requis	Quantité requise	Quantité estimée et le prix
	<b>Exigences obligatoires – Aucun substitut</b>			
a	<p>Entrée: <b>Sous-marin Pizza</b> emballé sous vide :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pain sous-marin blanc enrichi, 6 à 7 po;</li> <li>- Salami tranché 60g minimum;</li> <li>-Pepperoni tranché 30g minimum;</li> <li>- Sauce à Pizza minimum 30ml <b>distribué également sur la longueur et entre la viande;</b></li> <li>- Fromage fondu à Sous-Marin blanc en tranche pré-coupé 28g minimum;</li> <li>-Le salami et le pepperoni devrait contenir au maximum 23g de matières grasses, 10g de gras saturés ou moins et un maximum de 1400 mg ou moins de sodium selon une portion de 100g ;</li> <li>- la Valeur nutritive du fabricant, pour le Salami et le Pepperoni SEULEMENT doit être fournie.</li> </ul>	<p>Salami 60g minimum</p> <p>Pepperoni 30g minimum</p> <p>Fromage 28g minimum</p>	1	<p>Quantité estimative annuelle:</p> <p style="text-align: center;"><b>7 000</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Article N° 10</b></p> <p style="text-align: center;">\$ / le repas</p>
b	Sauce à Pizza ou Marinara 1 x 40 ml minimum	Sauce 1 x 40 ml min	1	
c	<p>Entrée : <b>Sandwich à Salade de Thon</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pain à 100% Blé entier;</li> <li>- Garniture de Thon 110g minimum faite avec de la vraie Mayonnaise et doit y avoir une mince couche de margarine non-hydrogéné sur le pain. La garniture ne doit inclure aucune charge.</li> </ul>	Garniture 110g minimum	1	
d	2 Jus de fruits, pur à 100% fait de concentré, saveurs assortis -Tétra Pak 200ml	2 jus	1 + 1=2	
e	Pomme fraîche : Gala, Granny Smith ou Red Delicious		1	
f	<b>Salade de choux crèmeuse</b> 70g minimum	70g minimum	1	
g	Fromage cheddar, doux, mi-fort ou marbré, en Cryovac	21g minimum	1	
h	Brownie emballé individuel, carré Rice Krispie ou Pain Banane 2 x 20g ou 1 x 40g – 50g minimum		1 ou 2	
i	Moutarde	sachet	2	
j	Vraie Mayonnaise	sachet	2	
k	Ensemble d'ustensiles, jeu de 6 morceaux		1	

Annexe C – Menus - W0105-22F005/A

<b>Article N° 11 – Dîner/Souper Menu 11</b>				
Art.	DESCRIPTION	Format requis	Quantité requise	Quantité estimée et le prix
	<b>Exigences obligatoires – Aucun substitut</b>			
a	<p>Entrée: <b>Sandwich roulé Club à la Dinde</b> emballé sous vide:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Tortilla aux épinards de 8 à 10 po;</li> <li>- Dinde 90g doit être tranché mince ou en copeaux;</li> <li>- Deux (2) tranches de vrai Bacon;</li> <li>- Fromage fondu à Sous-Marin blanc en tranche pré-coupé 28g minimum;</li> <li>- Dinde devrait contenir au maximum 8g de matières grasses, 6g de gras saturés ou moins et un maximum de 1300mg ou moins de sodium selon une portion de 100g ;</li> <li>- la Valeur nutritive du fabricant, pour la viande de Dinde SEULEMENT doit être fournie.</li> </ul>	<p>Dinde 90g minimum</p> <p>Vrai Bacon 2 tranches</p> <p>Fromage 28g minimum</p>	1	<p>Quantité estimative annuelle:</p> <p style="text-align: center;"><b>7 000</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Article N° 11</b></p> <p style="text-align: right;">\$</p> <p style="text-align: center;">/ le repas</p>
b	<p>Entrée : <b>Sandwich à Salade de Thon</b> emballé sous vide :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pain Blanc enrichi;</li> <li>- Garniture de Thon 110g minimum faite avec de la vraie mayonnaise et doit y avoir une mince couche de margarine non-hydrogénée sur le pain. La garniture ne doit inclure aucune charge.</li> </ul>	Garniture 110g minimum	1	
c	2 Jus de fruits, pur à 100% fait de concentré, saveurs assortis -Tétra Pak 200ml	2 jus	1 + 1 = 2	
d	Pomme fraîche : Gala, Granny Smith ou Red Delicious		1	
e	<b>Jus de légumes</b> : Jus Cocktail 10 Légumes de Oasis en Tétra Pak ou un Jus V8	200 ml minimum	1	
f	Fromage cheddar, doux, mi-fort ou marbré, en Cryovac	21g minimum	1	
g	Brownie emballé individuel, carré Rice Krispy ou Pain Banane 2 x 20g ou 1 x 40g – 50g minimum		1 ou 2	
h	Moutarde	sachet	2	
i	Vraie Mayonnaise	sachet	2	
j	Ensemble d'ustensiles, jeu de 6 morceaux		1	

Annexe C – Menus - W0105-22F005/A

<b>Article N° 12 – Dîner/Souper Menu 12</b>				
Art.	DESCRIPTION	Format requis	Quantité requise	Quantité estimée et le prix
	<b>Exigences obligatoires – Aucun substitut</b>			
a	<p>Entrée: <b>Donair avec Fromage</b> emballé sous vide:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pain Pita blanc <b>ou</b> Pain Plat, 8 à 10 po de diamètre environ;</li> <li>- Viande Donair 90g tranchée;</li> <li>- Fromage fondu à Sous-Marin blanc en tranche pré-coupé 28g minimum;</li> <li>- Viande Donair devrait contenir au maximum 30g de matières grasses, 12g ou moins de gras saturés et un maximum de 1100 mg ou moins de sodium selon une portion de 110g.</li> <li>- la Valeur nutritive du fabricant, pour la viande Donair SEULEMENT doit être fournie.</li> </ul>	<p>Viande Donair 90g minimum</p> <p>Fromage 28g minimum</p>	1	<p>Quantité estimative annuelle</p> <p><b>7 000</b></p> <p><b>Article N° 12</b></p> <p style="text-align: right;">\$</p> <p>/ le repas</p>
b	Sauce Donair 1 x 50 ml environ	Sauce 50ml environ	1	
c	<p>Entrée: <b>Sandwich au Jambon de la Forêt-Noire</b> emballé sous vide :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pain à blé entier, grain entier ou multigrain</li> <li>- Jambon 90g doit être tranché mince ou en copeaux ;</li> <li>- Le jambon cuit devrait contenir au maximum 8g de matières grasses, 6g de gras saturés ou moins et un maximum de 1000mg ou moins de sodium selon une portion de 110g;</li> <li>- la Valeur nutritive du fabricant, pour le Jambon SEULEMENT doit être fournie.</li> </ul>	Jambon 90g minimum	1	
d	2 Jus de fruits, pur à 100% fait de concentré, saveurs assortis -Tétra Pak 200ml	2 jus	1 + 1 = 2	
e	<b>Salade de choux, vinaigre</b> ou <b>crèmeuse</b> 70g min	1x70g min	1	
f	Pomme fraîche : Gala, Granny Smith ou Red Delicious		1	
g	Fromage cheddar, doux, mi-fort ou marbré, en Cryovac	21g minimum	1	
h	Tout genre de Dessert, biscuit, gâteau, carré, Blondie 2 x 20g ou 1 x 40g – 50g minimum		1 ou 2	
i	Moutarde	sachet	2	
j	Vraie Mayonnaise	sachet	2	
k	Ensemble d'ustensiles, jeu de 6 morceaux		1	

Annexe C – Menus - W0105-22F005/A

<b>Article N° 13 – Dîner/Souper Menu 13</b>				
Art.	DESCRIPTION	Format requis	Quantité requise	Quantité estimée et le prix
	<b>Exigences obligatoires – Aucun substitut</b>			
a	<p>Entrée: <b>Sous-marin au poulet Cajun</b> emballé sous vide :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Tortilla blanche originale d'un minimum de 8 à 10 po ;</li> <li>- Lanières de poitrines de poulet grillées 90g minimum. Le poulet doit être saupoudré d'un épice Cajun et mélangé avec une mayonnaise épicée.</li> <li>- Fromage fondu à Sous-Marin blanc en tranche pré-coupé 28g minimum;</li> </ul> <p>la Valeur nutritive du fabricant, pour le poulet SEULEMENT doit être fournie.</p>	<p>Poulet 90g minimum</p> <p>Fromage 28g minimum</p>	1	<p>Quantité estimative annuelle:</p> <p style="text-align: center;"><b>7 000</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Article N° 13</b></p>
b	<p>Entrée: <b>Sandwich à Salade d'Œufs</b> emballé sous vide :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pain Multigrain 100% ou à Grains entiers;</li> <li>- Garniture à Salade d'œufs 110g minimum faite avec de la vraie mayonnaise et doit y avoir une couche mince de margarine non-hydrogéné sur le pain. La garniture ne doit inclure aucune charge.</li> </ul>	Garniture 110g minimum	1	\$ / le repas
c	2 Jus de fruits, pur à 100% fait de concentré, saveurs assortis -Tétra Pak 200ml	2 jus	1+1 = 2	
d	Pomme fraîche: Gala, Granny Smith ou Red Delicious		1	
e	<b>Légumes frais</b> : Carottes, Bâtonnets de célerie, en taille de morsure crus du brocoli, choufleur, brocoli/choufleur, haricots, pois mange-tout (snap peas) etc. Doit inclure <b>2 x 18 ml vinaigrette Ranch</b>	Légume minimum 2 oz = 56.7g + 2 vinaigrettes	1 + 2	
f	Fromage cheddar, doux, mi-fort ou marbré, en Cryovac	21g minimum	1	
g	Biscuits, Sablés, Caramel/Caramel écossais ou morceaux de Chocolat blanc ou produit équivalent ou Vachon Passion Flakie Caramel ou Half Moon Vanille 2 x 20g ou 1 x 40g – 50g minimum		1 ou 2	
h	Moutarde	sachet	2	
i	Vraie Mayonnaise	sachet	2	
j	Ensemble d'ustensiles, jeu de 6 morceaux tel que spécifié à l'annexe B		1	

Annexe C – Menus - W0105-22F005/A

<b>Article N° 14 – Dîner/Souper Menu 14</b>				
Art.	DESCRIPTION	Format requis	Quantité requise	Quantité estimée et le prix
	<b>Exigences obligatoires – Aucun substitut</b>			
a	<p>Entrée: <b>Bologne et Fromage sur Kaiser</b> emballé sous vide :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pain Kaiser Blanc Enrichi;</li> <li>- Bologne tranché 90g minimum;</li> <li>- Deux (2) tranches de fromage fondu Cheddar – Ribbon de première qualité 26g minimum;</li> <li>- Bologne devrait contenir au maximum 24g de matières grasses, 9g de gras saturés ou moins et un maximum de 1300mg ou moins de sodium selon une portion de 110g ;</li> <li>- la Valeur nutritive du fabricant, pour le Bologne SEULEMENT doit être fournie.</li> </ul>	<p>Bologne 90g minimum</p> <p>Fromage 26g minimum</p>	1	<p>Quantité estimative annuelle:</p> <p><b>7 000</b></p> <p><b>Article N° 14</b></p> <p>\$</p> <p>/ le repas</p>
b	<p>Entrée: <b>Sandwich roulé au Poulet et Bacon</b> emballé sous vide :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Tortilla 100% Blé entier 8 - 10 po;</li> <li>- Lanières de poitrines de poulet grillées 90g minimum ;</li> <li>- Deux (2) tranches de vrai Bacon (tranches entières) minimum;</li> <li>la Valeur nutritive du fabricant, pour le Poulet SEULEMENT doit être fournie.</li> </ul>	<p>Poulet 90g minimum</p> <p>2 tranches minimum de vrai bacon</p>	1	
c	2 Jus de fruits, pur à 100% fait de concentré, saveurs assortis -Tétra Pak 200ml	2 jus	1 + 1 = 2	
d	Pomme fraîche, Gala, Granny Smith ou Red Delicious		1	
e	<b>Salade de choux crèmeuse</b> 70g minimum	1 x 70g minimum	1	
f	Fromage cheddar, doux, mi-fort ou marbré, en Cryovac	21g minimum	1	
g	Brownie emballé individuel, carré Rice Krispies ou Pain Banane 2 x 20g ou 1 x 40g – 50g minimum		1 ou 2	
h	Moutarde	sachet	2	
i	Vraie Mayonnaise	sachet	2	
j	Ensemble d'ustensiles, jeu de 6 morceaux tel que spécifié		1	

## Annexe C – Menus - W0105-22F005/A

<b>Article N° 15 – Dîner/Souper Végétarien Menu 15</b>				
Art.	DESCRIPTION	Format requis	Quantité requise	Quantité estimée et le prix
	<b>Exigences obligatoires – Aucun substitut</b>			
a	Entrée: <b>Falafel en rondelles emballé sous vide</b> - Falafel en rondelles/Protéines végétariennes 90g;	Protéine végétarienne 90g minimum	1	Quantité estimative annuelle:  <b>1 000</b>  <b>Article N° 15</b>  \$ / le repas
b	Sauce Tzitziki, <b>ou</b> Houmous 1 x 44 ml/g minimum	Sauce ou Houmous Minimum 1 x 44ml/g	1	
c	Entrée: <b>Sandwich à Salade d'Œufs</b> emballé sous vide : - Pain Blé Entier 100%; - Garniture à Salade d'œufs 110g minimum faite avec de la vraie mayonnaise et doit y avoir une mince couche de margarine non-hydrogénée sur le pain. La garniture ne doit inclure aucune charge.	Garniture 110g minimum	1	
d	2 Jus de fruits, pur à 100% fait de concentré, saveurs assortis -Tétra Pak 200ml	2 jus	1 + 1 = 2	
e	<b>Jus de légumes</b> : Jus Cocktail 10 Légumes de Oasis en Tétra Pak ou un Jus V8	200 ml minimum	<b>1</b>	
f	Pomme fraîche, Gala, Granny Smith ou Red Delicious		1	
g	Fromage cheddar, doux, mi-fort ou marbré, en Cryovac	21g minimum	1	
h	Biscuit Morceaux de Chocolat ou Biscuit Chocolat ou genre équivalent 2 x 20g or 1 x 40g - 50g minimum		1 ou 2	
i	Moutarde	sachet	2	
j	Vraie Mayonnaise	sachet	2	
k	Ensemble d'ustensiles, jeu de 6 morceaux tel que spécifié à l'annexe B		1	

## Annexe C – Menus - W0105-22F005/A

<b>Article N° 16 – Dîner/Souper Végétarien Menu 16</b>				
Art.	DESCRIPTION	Format requis	Quantité requise	Quantité estimée et le prix
	<b>Exigences obligatoires – Aucun substitut</b>			
a	Entrée: <b>Burrito végétarien aux Fèves et Fromage</b> emballé sous vide: - Tortilla à 100% Blé entier 10 à 12 pouces; - Garniture végétarienne aux Fèves et Fromage 180g; - Fromage Cheddar naturel râpé 30g minimum ;	Garniture végétarienne 180g minimum  Fromage 30g minimum	1	Quantité estimative annuelle :  <b>1 000</b>  <b>Article N° 16</b>  \$ / le repas
b	Sauce Salsa environ 100g	Sauce 100g environ	1	
c	Entrée : <b>Sandwich à Salade de Thon</b> emballé sous vide : - Pain Blanc enrichi; - Garniture de Thon 110g minimum faite avec de la vraie mayonnaise et doit y avoir une mince couche de margarine non-hydrogénée sur le pain. La garniture ne doit inclure aucune charge.	Garniture 110g minimum	1	
d	2 Jus de fruits, pur à 100% fait de concentré, saveurs assortis -Tétra Pak 200ml	2 jus	1 + 1= 2	
e	Pomme fraîche : Gala, Granny Smith ou Red Delicious		1	
f	<b>Salade de choux vinaigrette ou crèmeuse</b> 70g minimum	1 x 70g minimum	1	
g	Fromage cheddar, doux, mi-fort ou marbré, en Cryovac	21g minimum	1	
h	Biscuit Chocolat avec crème, Biscuits Branch Crunch ou Fruit Crème ou Biscuit avec Fruit ou Confiture ou équivalent ou Vachon Passion Flakie Pomme-Framboise ou Vachon Jelly Log ou autre produit Vachon ou marque équivalente 2 x 20g ou 1 x 40g - 50g minimum		1 ou 2	
i	Moutarde	sachet	2	
j	Vraie Mayonnaise	sachet	2	
k	Ensemble d'ustensiles, jeu de 6 morceaux tel que spécifié à l'annexe B		1	

Annexe C – Menus - W0105-22F005/A

<b>Article N° 17 – Dîner/Souper Végétalien Menu 17</b>				
Art.	DESCRIPTION	Format requis	Quantité requise	Quantité estimée et le prix
	<b>Exigences obligatoires – Aucun substitut</b>			
a	<p>Entrée: <b>Pain plat végétalien avec Fèves végétaliennes et Fromage de soja</b> emballé sous vide:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pain plat végétalien, 10 à 12 pouces;</li> <li>- Garniture végétalienne 110g;</li> <li>- Fromage de Soja 30g minimum ;</li> </ul>	<p>Garniture végétalienne 110g minimum</p> <p>Fromage 30g minimum</p>	1	<p>Quantité estimative annuelle :</p> <p style="text-align: center;"><b>1 000</b></p>
b	<p><b>Sauce végétalienne</b></p> <p><i>Les sauces suivantes sont des exemples seulement mais pas limité à. Le MDN est ouvert à autres suggestions. Le MDN peut demander de alterner les sauces durant la période de l'OC. Les sauces devront être approuvées par le MDN.</i></p> <p>Tartinade aux haricots mexicains végétaliens Houmous épicé (fait maison si possible) Mayonnaise à herbes végétaliennes (fait maison si possible)</p>	<p>Sauce ou Houmous ou Mayonnaise</p> <p>1 x 44g/ml minimum</p>	1	<p style="text-align: center;"><b>Article N° 17</b></p> <p style="text-align: right;">\$</p> <p style="text-align: center;">/ le repas</p>
c	<p>Entrée: <b>Falafel en rondelles emballé sous vide</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Falafel en rondelles/Protéines végétaliennes 90g;</li> <li>Houmous 1 x 44g/ml minimum,</li> </ul>	<p>Garniture végétalienne 90g minimum</p> <p>Houmous 1 x 44g/ml</p>	1	
d	2 Jus de fruits, pur à 100% fait de concentré, saveurs assortis -Tétra Pak 200ml	2 jus	1 + 1= 2	
e	Pomme fraîche : Gala, Granny Smith ou Red Delicious		1	
f	<b>Salade de choux vinaigrette</b> 70g minimum <i>ou</i> <b>Bâtonnets de légumes</b> 56g min avec <b>Houmous</b> 44g min	70g min ou 56g min + 1 Houmous 44g	1 ou 1+1	
g	Fromage végétalien ou de soja, Cryovac,	21g minimum	1	
h	Dessert végétalien, 2 x 20g ou 1 x 40g - 50g minimum		1 ou 2	
i	Moutarde	sachet	2	
k	Ensemble d'ustensiles, jeu de 6 morceaux		1	

## Annexe C – Menus - W0105-22F005/A

<b>Article N° 18 – Dîner/Souper Végétalien Menu 18</b>				
Art.	DESCRIPTION	Format requis	Quantité requise	Quantité estimée et le prix
	<b>Exigences obligatoires – Aucun substitut</b>			
a	Entrée: <b>Pain plat végétalien avec Houmous épicé, Pois Chiches, Quinoa et Patates douce</b> emballé sous vide: - Pain plat végétalien, 10 à 12 pouces; - Garniture végétalienne 110g protéine;	Garniture végétalienne 110g minimum	1	Quantité estimative annuelle :  <b>1 000</b>  <b>Article N° 18</b>  \$ / le repas
b	<b>Sauce végétalienne</b>  <i>Les sauces suivantes sont des exemples seulement mais pas limité à. Le MDN est ouvert à autres suggestions. Le MDN peut demander de alterner les sauces durant la période de l'OC. Les sauces devront être approuvées par le MDN.</i>  Tartinade aux haricots mexicains végétaliens Houmous épicé (fait maison si possible) Mayonnaise à herbes végétaliennes (fait maison si possible)	Sauce ou Houmous ou Mayonnaise  1 x 44g/ml minimum	1	
c	Entrée: <b>Petit Pâté Champignons végétalien</b> emballé sous vide - Pain végétalien multigrain;  Petit Pâté végétalien avec 90g de protéines  Fromage de soja, 30g minimum  Houmous 44g/ml minimum	Garniture végétalienne 90g minimum  Fromage 30g	1	
d	2 Jus de fruits, pur à 100% fait de concentré, saveurs assortis -Tétra Pak 200ml	2 jus	1 + 1= 2	
e	Pomme fraîche : Gala, Granny Smith ou Red Delicious		1	
f	<b>Salade de choux vinaigrette</b> 70g minimum <i>ou</i> <b>Bâtonnets de légumes</b> 56g min avec <b>Houmous</b> 44g min	70g min ou 56g min + 1 Houmous 44g	1 ou 1+1	
g	Fromage végétalien ou de soja, Cryovac	21g minimum	1	
h	Dessert végétalien 2 x 20g ou 1 x 40g - 50g minimum		1 ou 2	
i	Moutarde	sachet	2	
k	Ensemble d'ustensiles, jeu de 6 morceaux		1	

Annexe C – Menus - W0105-22F005/A

<b><u>Article N° 19</u></b>				
	DESCRIPTION			
	<p><b>Article N° 19</b> est pour divers produits individuels incluant des entrées et autres menus pour boîtes-repas non inclus dans la présente.</p>			
	<p><b><u>Établissement des prix</u></b> : Tous les frais d'expédition doivent être inclus dans les prix proposés. <i>Les taxes applicables doivent être <u>exclues du prix</u>.</i> Le coût du consigne pour les tétra packs ou canettes doivent aussi être <u>exclus</u> des prix proposés. Les coûts du consigne, selon le cas, devront être identifiés sous une article séparée sur la facture.</p>			
	<p>Les boîtes-repas ont été utilisées depuis le début de la pandémie de COVID-19 pour remplacer les repas pris en personne lorsque les restrictions du ministère de la Défense nationale étaient en vigueur. Comme ces restrictions évoluent, l'utilisation réelle des boîtes-repas peut varier considérablement. À des fins d'évaluation, les quantités estimées sont basées sur l'utilisation pré-pandémique. Aucune quantité minimale n'est garantie.</p>			

**DND 5th Canadian Division Support Base Gagetown**  
**Base de soutien de la 5e Division du Canada Gagetown**

Standing Offer No / No d'offre à commande: W0105-22 F005/001/MCT - Monthly Reporting - Total Quantities Purchased / Rapport mensuel-quantité totale achetée  
 Title / Titre: **Boxed Lunches / Panier-Repas Annex/Annexe D**

Vendor Name / Nom de fournisseur:		Period / Période: May/mai 2022 - April/avril 2023											
Item No. / N° d'Art.	DESCRIPTION	Quantity Purchased May 2022 / Quantité totale achetée mai 2022	Quantity Purchased June 2022 / Quantité totale achetée juin 2022	Quantity Purchased July 2022 / Quantité totale achetée juillet 2022	Quantity Purchased August 2022 / Quantité totale achetée août 2022	Quantity Purchased September 2022 / Quantité totale achetée septembre 2022	Quantity Purchased October 2022 / Quantité totale achetée octobre 2022	Quantity Purchased November 2022 / Quantité totale achetée novembre 2022	Quantity Purchased December 2022 / Quantité totale achetée décembre 2022	Quantity Purchased January 2023 / Quantité totale achetée janvier 2023	Quantity Purchased February 2023 / Quantité totale achetée février 2023	Quantity Purchased March 2023 / Quantité totale achetée mars 2023	Quantity Purchased April 2023 / Quantité totale achetée avril 2023
1	<u>Breakfast - Petit-Déjeuner - Menu 1</u> Black Forest Ham & Egg on English Muffin Jambon Forêt-Noire et Œuf sur Muffin anglais	each / chaque											
2	<u>Breakfast - Petit-Déjeuner - Menu 2</u> Bagel & Cream Cheese Bagel & Fromage à la Crème	each / chaque											
3	<u>Breakfast - Petit-Déjeuner - Menu 3</u> Bacon & Egg Breakfast Muffin Muffin à déjeuner au bacon et œuf	each / chaque											
4	<u>Breakfast - Petit-Déjeuner - Menu 4</u> Hard-Boiled Eggs & Croissant Oeufs à la Coque et Croissant	each / chaque											
5	<u>Lunch/Supper - Dîner/Souper - Menu 5</u> Black Forest Ham Sandwich & Tuna Salad Sandwich Sandwich au Jambon Forêt-Noire; et Sandwich à Salade de Thon	each / chaque											

**DND 5th Canadian Division Support Base Gagetown**  
**Base de soutien de la 5e Division du Canada Gagetown**

Standing Offer No / No d'offre à commande: W0105-22 F005/001/MCT - Monthly Reporting - Total Quantities Purchased / Rapport mensuel-quantité totale achetée  
 Title / Titre: **Boxed Lunches / Panier-Repas Annex/Annexe D**

Vendor Name / Nom de fournisseur:		Period / Période: May/mai 2022 - April/avril 2023												
Item No. / N° d'Art.	DESCRIPTION	Quantity Purchased May 2022 / Quantité totale achetée mai 2022	Quantity Purchased June 2022 / Quantité totale achetée juin 2022	Quantity Purchased July 2022 / Quantité totale achetée juillet 2022	Quantity Purchased August 2022 / Quantité totale achetée août 2022	Quantity Purchased September 2022 / Quantité totale achetée septembre 2022	Quantity Purchased October 2022 / Quantité totale achetée octobre 2022	Quantity Purchased November 2022 / Quantité totale achetée novembre 2022	Quantity Purchased December 2022 / Quantité totale achetée décembre 2022	Quantity Purchased January 2023 / Quantité totale achetée janvier 2023	Quantity Purchased February 2023 / Quantité totale achetée février 2023	Quantity Purchased March 2023 / Quantité totale achetée mars 2023	Quantity Purchased April 2023 / Quantité totale achetée avril 2023	
6	<u><a href="#">Lunch/Supper - Diner/Souper - Menu 6</a></u> Roast Beef Sandwich and Egg Salad on Kaiser Bun Sandwich au Rôti de Bœuf et Salade d'Œufs sur Kaiser													
7	<u><a href="#">Lunch/Supper - Diner/Souper - Menu 7</a></u> Roasted Fajita Chicken Sub and Pastrami Sandwich Sous-main de Poulet grillé façon Fajita; et Sandwich au Pastrami													
8	<u><a href="#">Lunch/Supper - Diner/Souper - Menu 8</a></u> Black Forest Ham Sandwich and Chicken Salad Wrap Sandwich au Jambon Forêt-Noire; et Sandwich roulé à Salade de Poulet													
9	<u><a href="#">Lunch/Supper - Diner/Souper - Menu 9</a></u> Turkey Sandwich; and Bologna Sandwich Sandwich à la Dinde; et Sandwich Bologna													

**DND 5th Canadian Division Support Base Gagetown**  
**Base de soutien de la 5e Division du Canada Gagetown**

Standing Offer No / No d'offre à commande: W0105-22 F005/001/MCT - Monthly Reporting - Total Quantities Purchased / Rapport mensuel-quantité totale achetée  
 Title / Titre: **Boxed Lunches / Panier-Repas Annex/Annexe D**

Vendor Name / Nom de fournisseur:		Period / Période: May/mai 2022 - April/avril 2023											
Item No. / N° d'Art.	DESCRIPTION	Quantity Purchased May 2022 / Quantité totale achetée mai 2022	Quantity Purchased June 2022 / Quantité totale achetée juin 2022	Quantity Purchased July 2022 / Quantité totale achetée juillet 2022	Quantity Purchased August 2022 / Quantité totale achetée août 2022	Quantity Purchased September 2022 / Quantité totale achetée septembre 2022	Quantity Purchased October 2022 / Quantité totale achetée octobre 2022	Quantity Purchased November 2022 / Quantité totale achetée novembre 2022	Quantity Purchased December 2022 / Quantité totale achetée décembre 2022	Quantity Purchased January 2023 / Quantité totale achetée janvier 2023	Quantity Purchased February 2023 / Quantité totale achetée février 2023	Quantity Purchased March 2023 / Quantité totale achetée mars 2023	Quantity Purchased April 2023 / Quantité totale achetée avril 2023
10	<u>Lunch/Supper - Dîner/Souper - Menu 10</u> Pizza Sub 6" - 7"; and Tuna Salad Sandwich Sous-marin Pizza 6 - 7 po; et Sandwich à Salade de Thon												
11	<u>Lunch/Supper - Dîner/Souper - Menu 11</u> Turkey Club Wrap; & Tuna Salad Sandwich Sandwich roulé Club à la Dinde; et Sandwich à Salade de Thon												
12	<u>Lunch/Supper - Dîner/Souper - Menu 12</u> Donair; and Black Forest Ham Sandwich Donair; et Sandwich au Jambon Forêt-Noire												
13	<u>Lunch/Supper - Dîner/Souper - Menu 13</u> Cajun Chicken Wrap; and Egg Salad Sandwich Sandwich roulé au poulet Cajun; et Sandwich à Salade d'Œufs												

**DND 5th Canadian Division Support Base Gagetown**  
**Base de soutien de la 5e Division du Canada Gagetown**

Standing Offer No / No d'offre à commande: W0105-22 F005/001/MCT - Monthly Reporting - Total Quantities Purchased / Rapport mensuel-quantité totale achetée  
 Title / Titre: **Boxed Lunches / Panier-Repas Annex/Annexe D**

Vendor Name / Nom de fournisseur:		Period / Période: May/mai 2022 - Avril/avril 2023												
Item No. / N° d'Art.	DESCRIPTION	Quantity Purchased May 2022 / Quantité totale achetée mai 2022	Quantity Purchased June 2022 / Quantité totale achetée juin 2022	Quantity Purchased July 2022 / Quantité totale achetée juillet 2022	Quantity Purchased August 2022 / Quantité totale achetée août 2022	Quantity Purchased September 2022 / Quantité totale achetée septembre 2022	Quantity Purchased October 2022 / Quantité totale achetée octobre 2022	Quantity Purchased November 2022 / Quantité totale achetée novembre 2022	Quantity Purchased December 2022 / Quantité totale achetée décembre 2022	Quantity Purchased January 2023 / Quantité totale achetée janvier 2023	Quantity Purchased February 2023 / Quantité totale achetée février 2023	Quantity Purchased March 2023 / Quantité totale achetée mars 2023	Quantity Purchased April 2023 / Quantité totale achetée avril 2023	
14	<u><a href="#">Lunch/Supper - Dîner/Supper - Menu 14</a></u> Bologna & Cheese on Kaiser <i>and</i> Chicken Bacon Wrap Bologne et Fromage sur Kaiser; <i>et</i> Sandwich roulé au Poulet et Bacon													
15	<u><a href="#">Lunch/Supper Vegetarian - Menu 15</a></u> <u><a href="#">Dîner/Supper Végétarien</a></u> Falafel Pucks & Sauce and Egg Salad Sandwich Falafel en rondelles et Sauce <i>et</i> Sandwich à Salade d'Œufs													
16	<u><a href="#">Lunch/Supper Vegetarian - Menu 16</a></u> <u><a href="#">Dîner/Supper Végétarien</a></u> Bean & Cheese Vegetarian Burrito; <i>and</i> Tuna Salad Sandwich Burrito végétarien aux Fèves et Fromage; <i>et</i> Sandwich à Salade de Thon													
17	<u><a href="#">Lunch/Supper Vegan - Menu 17</a></u> <u><a href="#">Dîner/Supper Végétalien</a></u> Flat Bread w/Beans & Soy Cheese & Sauce; <i>and</i> Falafel Pucks with Hummus Pain plat avec Fèves, Fromage de soja et sauce; <i>et</i> Falafel avec Houmous													

**DND 5th Canadian Division Support Base Gagetown**  
**Base de soutien de la 5e Division du Canada Gagetown**

Standing Offer No / No d'offre à commande: W0105-22 F005/001/MCT - Monthly Reporting - Total Quantities Purchased / Rapport mensuel-quantité totale achetée  
 Title / Titre: **Boxed Lunches / Panier-Repas Annex/Annexe D**

Vendor Name / Nom de fournisseur:		Period / Période: May/mai 2022 - April/avril 2023											
Item No. / N° d'Art.	DESCRIPTION	Quantity Purchased May 2022 / Quantité totale achetée mai 2022	Quantity Purchased June 2022 / Quantité totale achetée juin 2022	Quantity Purchased July 2022 / Quantité totale achetée juillet 2022	Quantity Purchased August 2022 / Quantité totale achetée août 2022	Quantity Purchased September 2022 / Quantité totale achetée septembre 2022	Quantity Purchased October 2022 / Quantité totale achetée octobre 2022	Quantity Purchased November 2022 / Quantité totale achetée novembre 2022	Quantity Purchased December 2022 / Quantité totale achetée décembre 2022	Quantity Purchased January 2023 / Quantité totale achetée janvier 2023	Quantity Purchased February 2023 / Quantité totale achetée février 2023	Quantity Purchased March 2023 / Quantité totale achetée mars 2023	Quantity Purchased April 2023 / Quantité totale achetée avril 2023
18	<p><u>Lunch/Supper Vegan - Menu 18</u>  <u>Dîner/Souper Végétalien</u>                      Flat bread w/Hummus, Chick Peas, Quinoa &amp; Sweet Potato &amp; Sauce; <b>and</b>                      Vegan Mushroom Patty</p> <p>each / chaque</p> <p>Pain plat avec Houmous, Pois chiches, Quinoa et Patates douces et sauce; <b>et</b> Petit Pâté Champignons</p>												
	<p><u>Monthly Total Mensuel</u> - \$</p> <p>Plus Taxes 15% - \$</p> <p>Plus Deposit</p> <p><b>TOTAL: \$</b></p>												
19	Miscellaneous Items or boxed lunch menus												

The data must be submitted on a "monthly basis" to the Standing Offer Authority no later than 14 calendar days after the end of the reporting period.

Les données doivent être présentées mensuel à la responsable de l'offre à commandes dans les 14 jours civils suivant la fin de la période de référence.